

Orientations Budgétaires 2020

HOTEL
ENTREPRISES
PAYS
DE
SALERS

Conseil Communautaire - Mardi 17 décembre 2019

Communauté de Communes du Pays de Salers

Place du Château - 15140 SALERS

04 71 40 72 09 - contact@pays-salers.fr

www.pays-salers.fr



Madame, Monsieur,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour une session particulière puisque nous allons débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 et que cette même année verra le renouvellement de notre assemblée.

Aussi, j'ai souhaité vous transmettre un document reprenant comme chaque année l'environnement financier de notre communauté de communes, notre situation financière, les actions et les projets que nous avons menés en 2019 ainsi que nos perspectives d'investissement 2020. Mais comme nous l'avions évoqué à l'occasion d'un précédent conseil communautaire, vous trouverez également une fiche par commune reprenant l'ensemble des investissements et interventions que nous avons pu réaliser sur son territoire depuis la création de notre communauté.

-116 k€, c'est la baisse de notre DGF depuis ces 5 dernières années, soit - 27% ! -21 k€ c'est la baisse de dotation de compensation sur la même période, soit -12% ! Si demain ces dernières devaient peu varier, le Gouvernement va poursuivre sa vaste réforme de la fiscalité locale engendrant un environnement instable pour nos collectivités du bloc local et nos collectivités partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional). En effet, outre la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, le Gouvernement a confirmé à l'échelle de 2021 le transfert du Foncier Bâti des départements vers les communes. Le complément étant assuré pour les communes et la totalité pour les EPCI par l'attribution une fraction de TVA. Dans le même temps le FPIC restera, à l'image de 2018 et 2019, malheureusement gelé à 1 milliard d'Euros.

Malgré un contexte d'instabilité financière pour notre communauté, nous avons su, du fait de notre rigueur de gestion, notre savoir-faire en ingénierie financière et notre sens des responsabilités, d'une part, poursuivre nos investissements sans augmenter notre fiscalité et avoir recours à l'emprunt pour le budget général et d'autre part, conduire un nombre important d'actions au bénéfice des habitants du Pays de Salers.

Au vu du contexte, **je vous propose de poursuivre cette stabilité fiscale pour la 11^{ème} année consécutive.**

Pour 2020, je vous propose de continuer notre action en direction de nos administrés jeunes et moins jeunes. D'amplifier notre politique et nos actions en faveur de l'accueil de nouvelles populations afin d'inverser notre courbe démographique et d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur notre territoire.

La communauté de communes ayant transféré la compétence assainissement, il conviendra désormais de valider les procédures pour assurer le bon fonctionnement des installations et la réalisation des investissements.

De plus, nous finaliserons ou engagerons cette année d'importants programmes d'investissements comme le « Stade du moulin à vent » à Saint-Cernin, le « Parcabout » sur la commune du Falgoux, et le lancement des études nécessaires à la restructuration du site de Longairoux, la réalisation d'une Halle à Salers, le développement de la coopérative de Saint-Bonnet de Salers ou encore la réalisation de réserves foncières destinées au développement économique.

La réalisation des équipements structurants nécessaires pour développer notre attractivité et rejoindre ainsi l'objectif que nous nous sommes assigné : 10 000 habitants à horizon de 30 ans, ne peut se réaliser que collectivement.

ELEMENTS DE CONTEXTE

En zone Euro la croissance décélère

Après le pic de croissance de 2017 (taux le plus élevé depuis 10 ans : + 2,4 %), l'activité décélère à + 1,9 % en 2018 et s'établirait à 1,2 % pour 2019 (source Banque Centrale Européenne (BCE) – juillet 2019). Le risque de récession plane sur l'économie allemande. Celle de la France, moins ouverte au commerce international, se montre moins sensible aux incertitudes extérieures. L'Italie affiche une croissance nulle au premier semestre 2019. L'économie espagnole continue de profiter d'un effet de rattrapage post-crise et affiche une croissance supérieure à 2 % (1,9 % pour le Portugal) et l'économie irlandaise ralentit à 4 % conséquence notamment du Brexit. La politique monétaire accommodante de la BCE permet néanmoins de maintenir le dynamisme des encours de crédit dans la zone euro. Néanmoins, la consommation privée ralentit et les exportations pâttissent du ralentissement du commerce mondial.

En France

L'économie française a ralenti en 2018. Le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 1,7 %, après +2,3% en 2017. En 2019, la croissance française résiste dans un contexte mondial et européen marquant un nouveau ralentissement. La demande intérieure reste le premier moteur de la croissance. Mais les gains de pouvoir d'achat obtenus par les ménages français tardent à se faire sentir sur la consommation. Les Français semblent privilégier une épargne de précaution. L'investissement des entreprises reste bien orienté (+1,2 % en 2019). L'investissement public devrait encore augmenter en 2019 à 2,8 % contre 2,4 % en 2018, mais il pourrait marquer le pas en 2020 à 1,4 %.

Après avoir atteint 1,8 % en 2018, l'inflation devrait s'établir à 1,3 % en 2019 (source BCE – juillet 2019). Si ce rythme modéré est une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des ménages français, la faiblesse de l'inflation est aussi symptomatique d'une économie atone. Depuis quelques années, la zone euro se trouve dans une situation désinflationniste, caractérisée par une croissance économique limitée et une inflation faible dans un contexte d'endettement élevé et de vieillissement démographique. Les taux d'inflation en Europe sont loin de l'objectif de 2 % que s'est fixé la Banque Centrale Européenne, ce qui explique les mesures fortes annoncées à l'automne : nouvelle baisse des taux directeurs, associée à des rachats massifs de dettes afin de stimuler l'inflation et la conjoncture.

Le chômage continue sa lente baisse en France. Il atteint 9,1 % et pourrait s'établir à 8,7 % en 2019 (source OCDE – juillet 2019). Les prévisions d'embauches sont au plus haut depuis 2010 (avec une part des recrutements en CDI qui progresse à plus de 45 %). Pour autant, la baisse du chômage en France est plus lente que dans les autres pays de la zone euro.

Le déficit budgétaire français devrait atteindre 3,1 % cette année, légèrement au-dessus de la limite des 3 % fixée par l'Union Européenne et le taux d'endettement de la France s'est stabilisé à 98,8 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Selon la Cour des Comptes, si des améliorations incontestables ont été apportées aux grands indicateurs des finances publiques, la réduction du déficit est modérée mais l'écart avec les économies de la zone euro s'est accru.

Le Cantal

Pour le Cantal, selon l'étude de la Banque de France, les perspectives économiques 2019 sont décevantes. En effet, les entreprises cantaliennes ont des difficultés à recruter, doivent également faire face à un manque de vigueur de l'activité et évoluent dans un climat social pesant.

Le climat de confiance des entreprises s'est détérioré puisque 2 chefs d'entreprises sur 3 n'ont pas confiance en l'avenir et pour la 1^{ière} fois ce pessimisme est emmené par les grandes entreprises du département.

L'agriculture, quant à elle, a dû faire face à une sécheresse sans précédent qui a fragilisé la trésorerie des exploitations et conduit les éleveurs à décapitaliser. Si les cours du lait se sont maintenus, ceux concernant l'élevage ont été une nouvelle fois sous pression.

Concernant l'emploi, le taux de chômage du Cantal s'est stabilisé à 5,3% au 3^{ème} trimestre 2019 et concerne 4180 demandeurs d'emploi. La baisse des demandeurs d'emploi de catégorie A est de -1,6% sur le trimestre et - 5% sur 1 an.

Les principales mesures de la loi de finances 2020

La suppression de la taxe d'habitation conduit le Gouvernement à trouver une nouvelle ressource pour le bloc local. Ce dernier a tranché, la taxe sur le foncier bâti aujourd'hui perçue par les Départements deviendra un impôt communal en 2021. Les Départements seront dédommagés, quant à eux, par une part de TVA nationale.

Cette suppression se fera en 2 temps, en 2020 pour les 80 % de ménages les plus modestes et en 2023 pour les 20 % les plus aisés. Mais le mécanisme de compensation de la recette de taxe d'habitation pour les communes et communautés de communes entrera en vigueur dès 2021. Il concernera 100 % de la recette (23 milliards d'euros). À cette fin, l'État va « nationaliser » le produit de taxe d'habitation versé par les 20 % de contribuables les plus riches.

Pour la plupart des communes et communautés, le produit de taxe foncière ne correspondra pas à celui de la taxe d'habitation. Pour éviter que des communes soient « surcompensées » et d'autres « sous-compensées », le Gouvernement envisage la création d'un coefficient correcteur. Année de référence servant au calcul de la compensation, liaison des taux, devenir des actuelles taxes adossées à la taxe d'habitation, taxation sur les résidences secondaires... les sujets à régler sont encore nombreux.

Ce projet de réforme de la fiscalité en l'état est rejeté par l'ensemble des associations d'élus du bloc communal, l'ADF et Régions de France. Le Comité des finances locales (CFL) s'est d'ailleurs alarmé du caractère « extrêmement flou » des premières propositions du Gouvernement et en particulier des compensations.

Cette réforme fiscale aura des conséquences en cascade. En effet, la réaffectation des ressources va avoir des incidences sur l'évaluation des potentiels fiscaux et donc sur les attributions de péréquation basées sur le potentiel fiscal. Michel Klopfer, consultant en finances publiques, annonce « un tsunami à venir sur la détermination des potentiels fiscaux et des dispositifs de péréquation ».

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) estiment que des conséquences de ce type « se produiront en 2022 ». Les modifications nécessaires sur les dotations impactées devraient faire l'objet de travaux et la mise en œuvre de dispositifs renforcés de garantie dégressive en cas de perte d'une dotation serait étudiée pour être pris en compte dans le projet de loi de finances pour 2021, voire 2022.

Des retouches apportées à la Loi NOTRe devraient impacter le paysage institutionnel. Le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique apportera quelques innovations dans la gouvernance territoriale.

De plus, les questions liées à l'organisation territoriale pourraient de nouveau être interrogées plus largement avec le projet de loi « 3D » – décentralisation, déconcentration, différenciation – qui devrait être présenté au premier semestre 2020. L'État annonce ainsi vouloir « achever les transferts de compétence déjà entamés, en supprimant les doublons, et examiner de nouveaux transferts, dans les domaines du logement, des transports, de la transition écologique ».

SITUATION FINANCIERE

A. Les recettes de la collectivité

1. La fiscalité

La communauté de communes du Pays de Salers pratique une politique de stabilité de ses taux d'impôts locaux depuis 2009. Donc seules les évolutions des bases, votées par le législateur font évoluer nos produits de fiscalité.

Pour le Pays de Salers, les bases de fiscalité pour 2020 devraient être de l'ordre de :

Fiscalité	Bases estimées 2020	Rappel du taux
Taxe d'habitation	1 026 090	12.02%
Taxe Foncier bâti	7 600 815	1.45%
Taxe Foncier non bâti	1 014 045	10.37%
Cotisation foncière des entreprises	1 124 000	29.59%

Je vous rappelle que nous avons décidé de pratiquer une politique de dégrèvements d'impôts d'environ 90 000€ aux contribuables qui ne sont pas compensés par l'Etat :

- Pour la taxe d'habitation : majoration de 5 points l'abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus → perte de recettes de 14 500 € environ
- Pour la taxe foncière sur le bâti, nous avons conservé l'exonération de droit en faveur des constructions nouvelles → perte financière de 90 000 €
- Exonération des gîtes ruraux et des meublés du champ de la CFE → perte de 50 000€. Cette dernière exonération est en partie compensée par l'application de la taxe d'habitation

Ces recettes fiscales ne sont pas nettes pour la collectivité.

1. Nous sommes prélevés au titre du FNGIR de 840 840€ annuellement, depuis la réforme de la taxe d'habitation.
2. D'autre part, la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle. Pour 2019 le montant reversé est de 442 969€. Je vous rappelle d'autre part que dans ce cadre 358 096€ issus du transfert des ACTP sont versés du budget principal au budget assainissement collectif.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 estimé
Ressources fiscales	1898532	1958902	1990458	1970059	1976252	1977733	2026971	2059900
Prélèvement FNGIR	838993	848792	857839	860000	840840	840840	840840	840840
Reversement aux communes ACTP	644399	644399	644399	644399	644399	644399	644399	442969
Ressources fiscales nettes	415140	465711	488220	465660	491013	492494	541732	776091

2. Les Dotations

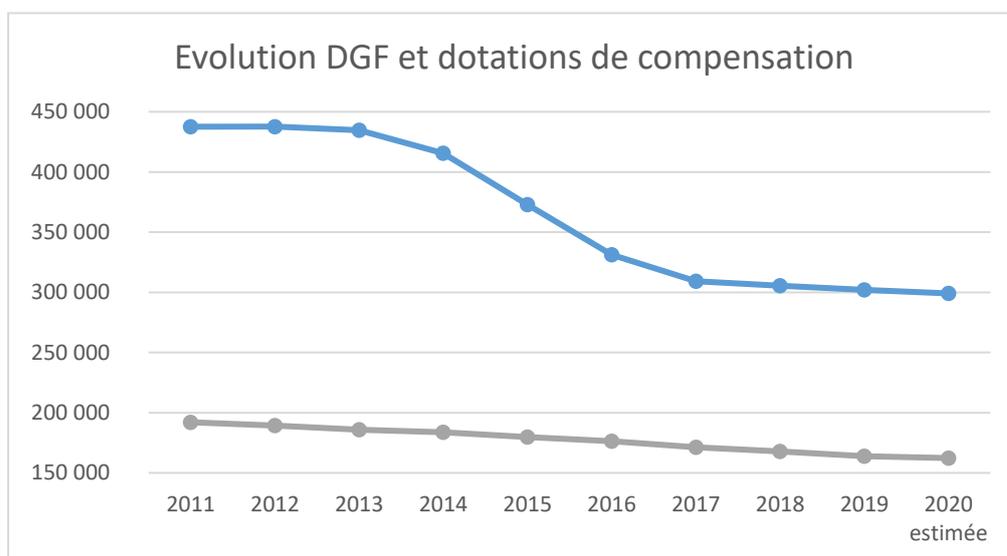
a. La Dotation Globale de Fonctionnement et la dotation de compensation

En décembre 2018, nous avons imaginé une DGF pour l'année 2019 de 302 528€, l'Etat l'a fixée à 302 129€, soit une différence de -399€. Pour la dotation de compensation en partant sur une baisse de 2% nous avons pensé qu'elle s'établirait à 164 467€, elle sera finalement de 163 970€, soit une différence de -497€.

La tendance reste la même depuis 9 ans maintenant : après les baisses massives des années 2014 à 2017, succèdent des érosions de 1% qui portent à – 168 000€ la différence de dotations entre 2011 et 2020 ce qui représente plus de 5% de nos recettes totales de fonctionnement du budget général.

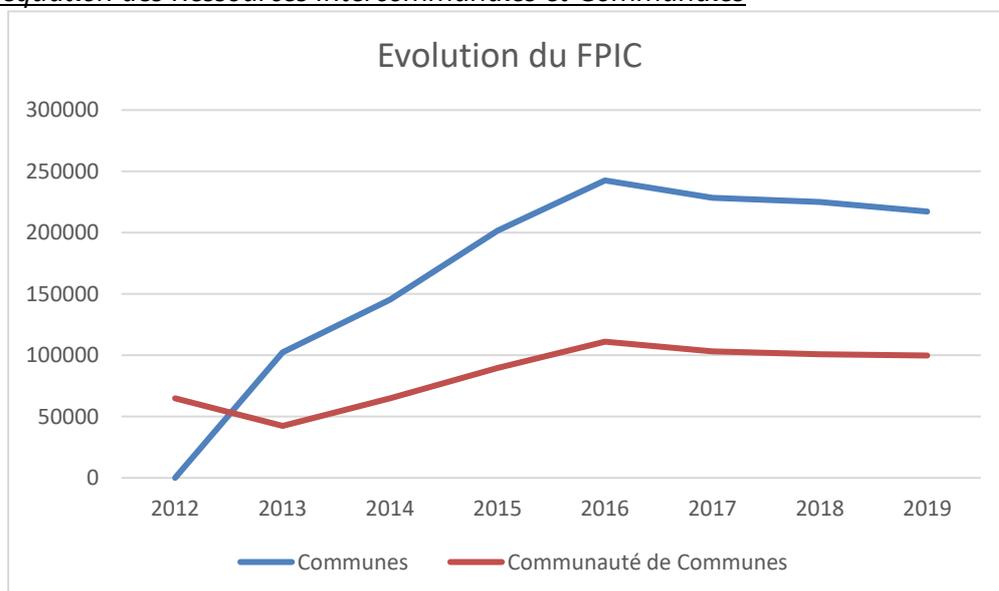
Evolution DGF 2011-2020						
	DGF	Evolution	Dotation de compensation	Evolution	TOTAL	Evolution
2011	437 492		192068		629 560	
2012	437 709	0%	189281	-1%	626 990	0%
2013	434 585	-1%	185809	-2%	620 394	-1%
2014	415 445	-4%	183791	-1%	599 236	-3%
2015	372 855	-10%	179780	-2%	552 635	-8%
2016	331 258	-11%	176301	-2%	507 559	-8%
2017	309 181	-7%	171 402	-3%	480 583	-5%
2018	305 584	-1%	167 823	-2%	473 407	-1%
2019	302 129	-1%	163970	-2%	466 099	-2%
2020 estimée	299 108	-1%	162 330	-1%	461 438	-1%

La prise de compétence assainissement nous ne perdrons pas la fraction « bonifiée » de la DGF soit plus de 80 000€.



b. Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

La péréquation prévue dans le cadre du FPIC connaît une nouvelle baisse avec -8904€ entre 2018 et 2019 pour l'ensemble du territoire mais la différence est encore plus significative avec le FPIC de 2016 : – 36 650€.



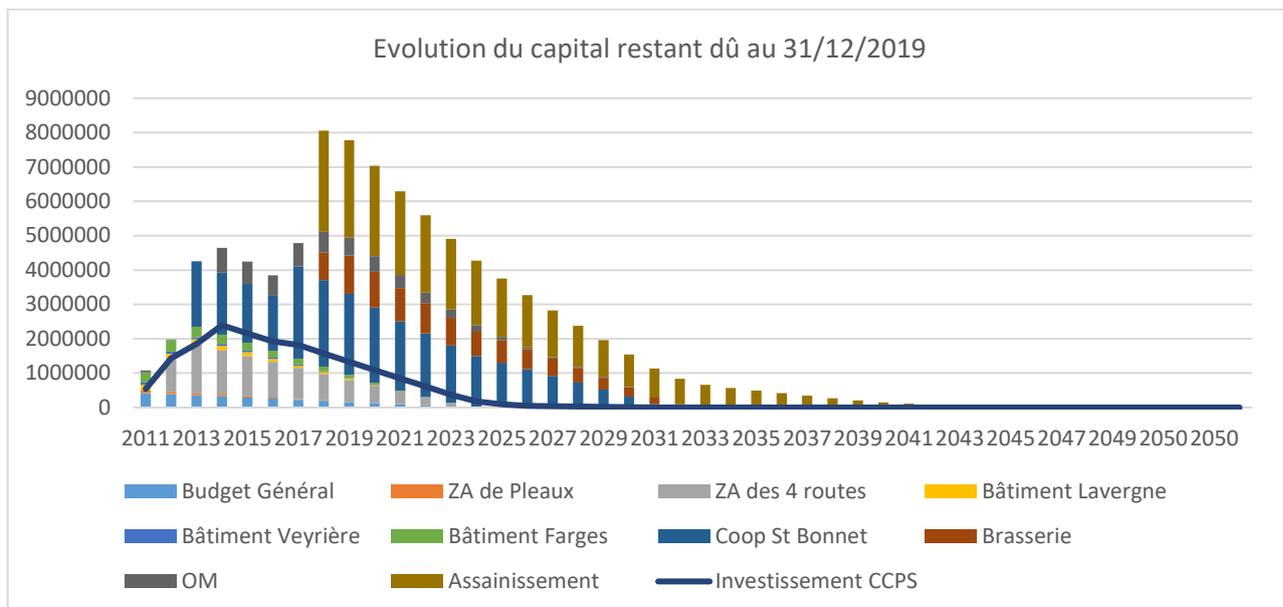
Nom Communes	Création du FPIC en 2012	Reversement de droit commun 2013	Reversement de droit commun 2014	Reversement de droit commun 2015	Reversement de droit commun 2016	Reversement de droit commun 2017	Reversement de droit commun 2018	Reversement de droit commun 2019	Evolution 2018/2019	Evolution 2016/2019
ALLY		7 977	11474	14 659	17 607	16 320	16 197	15 384	-5,02%	-12,63%
ANGLARDS DE SALERS		10 040	14427	20 137	23 910	22 321	21 995	21 076	-4,18%	-11,85%
BARRIAC LES BOSQUETS		2 085	2940	4 245	4 623	3 878	3 555	3 462	-2,62%	-25,11%
BRAGEAC		659	885	1 214	1 480	1 390	1 487	1 812	21,86%	22,43%
CHAUSSENAC		2 578	3767	5 142	6 317	5 926	5 775	5 585	-3,29%	-11,59%
ESCORAILLES		670	1011	1 452	1 802	1 723	1 805	1 855	2,77%	2,94%
LE FALGOUX		2 071	2950	4 256	5 112	4 888	4 835	4 488	-7,18%	-12,21%
LE FAU		583	829	1 185	1 460	1 417	1 469	1 433	-2,45%	-1,85%
FONTANGES		3 102	4542	6 258	7 505	7 459	7 257	6 857	-5,51%	-8,63%
FREIX ANGLARDS		1 920	2961	4 222	5 008	4 771	5 070	5 004	-1,30%	-0,08%
GIRGOLS		935	1255	1 701	2 086	2 124	2 075	2 124	2,36%	1,82%
PLEAUX		16 857	24094	33 971	41 200	38 926	38 162	35 981	-5,72%	-12,67%
ST BONNET DE SALERS		3 002	4193	5 800	6 884	6 354	6 027	5 401	-10,39%	-21,54%
ST CERNIN		11 607	16806	24 256	29 588	26 975	26 336	25 151	-4,50%	-15,00%
ST CHAMANT		4 122	5588	7 494	8 806	8 590	8 783	8 651	-1,50%	-1,76%
ST CIRGUES DE MALBERT		2 795	4206	6 049	7 562	7 412	7 426	7 247	-2,41%	-4,17%
STE EULALIE		2 472	3606	4 917	5 852	5 505	5 444	5 589	2,66%	-4,49%
ST ILLIDE		8 197	10821	14 757	17 897	16 944	17 041	15 494	-9,08%	-13,43%
ST MARTIN CES		1 636	2402	3 224	3 705	3 418	3 406	3 347	-1,73%	-9,66%
ST MARTIN VX		7 947	10945	15 022	17 882	17 437	16 234	16 237	0,02%	-9,20%
ST PAUL DE SALERS		1 280	1823	2 519	3 043	2 809	2 785	2 694	-3,27%	-11,47%
ST PROJET DE SALERS		1 201	1696	2 269	2 837	2 767	2 931	2 854	-2,63%	0,60%
ST VINCENT DE SALERS		1 188	1722	2 466	3 035	2 798	2 780	2 657	-4,42%	-12,45%
SALERS		3 301	4636	6 242	7 842	7 119	7 051	7 863	11,52%	0,27%
TOURNEMIRE		1 728	2372	3 258	3 787	3 419	3 351	3 400	1,46%	-10,22%
LE VAULMIER		1 006	1446	1 957	2 396	2 516	2 614	2 568	-1,76%	7,18%
BESSE		1 493	2084	2 937	3 374	3 260	3 218	3 057	-5,00%	-9,40%
CC PAYS DE SALERS	64828	42 379	64831	89 663	111 071	103 224	100 816	99 750	-1,06%	-10,19%
TOTAL	64828	144 831	210 312	291 272	353 671	331 690	325 925	317 021	-2,73%	-10,36%

B. Notre endettement

Conformément à nos engagements :

- Nous avons autofinancé l'ensemble des actions portées par le budget général (Hôtel d'entreprises, Col de Légal...) et le budget ordures ménagères.
- En 2019 nous avons réalisé l'emprunt complémentaire final pour la Brasserie.

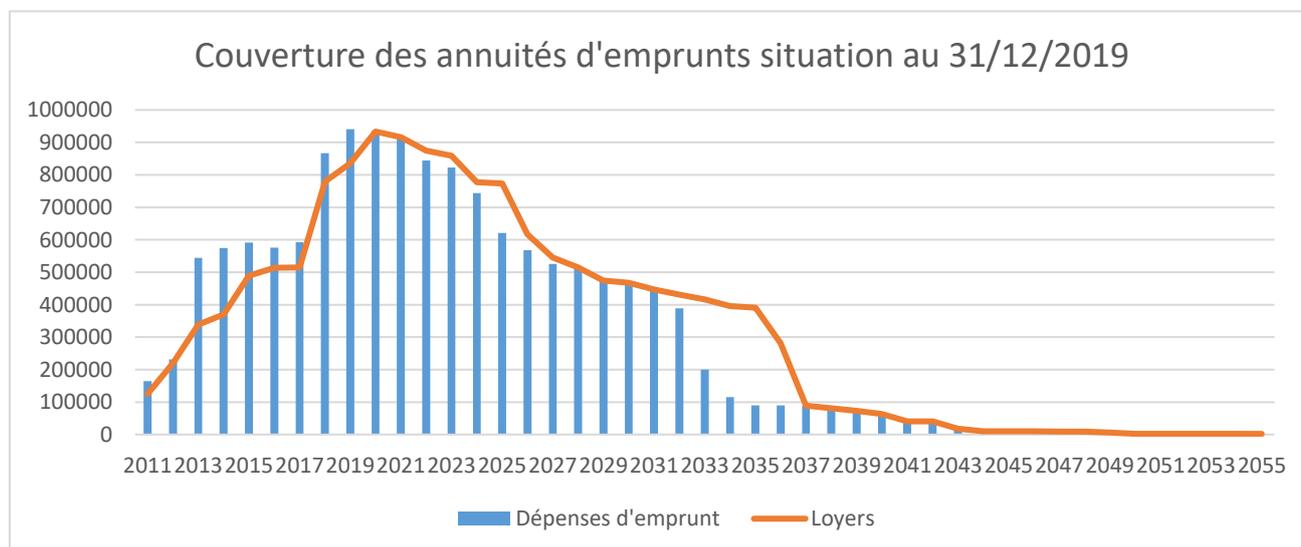
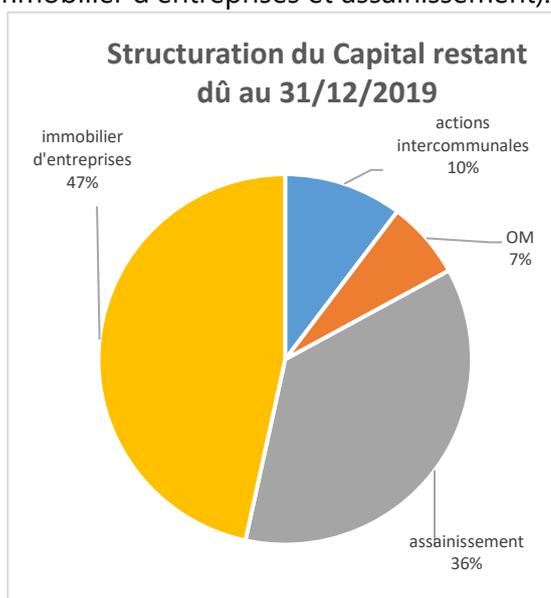
Etat des emprunts de la collectivité au 31/12/2019					
	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12/2019	Annuité 2020	Fin d'emprunt	Recettes /loyers
Budget Général	500 000,00 €	161 149,40 €	39 288,23 €	01/02/2024	Budget gal
ZA de Pleaux	121 500,00 €	- €	- €	25/08/2019	Budget gal/vente
ZA des 4 routes 1	1 000 000,00 €	375 000,10 €	95 364,58 €	25/06/2024	Budget gal/vente
ZA des 4 routes 2	600 000,00 €	262 500,00 €	60 871,26 €	25/01/2025	Budget gal/vente
Bâtiment Lavergne 1	200 000,00 €	29 519,14 €	17 453,28 €	25/09/2021	Loyers
Bâtiment Lavergne 2	32 200,00 €	6 439,96 €	2 421,01 €	25/04/2022	Loyers
Bâtiment Veyrière	100 000,00 €	19 423,39 €	7 301,92 €	01/01/2022	Loyers
Bâtiment Farges 1	350 000,00 €	67 557,32 €	35 613,48 €	15/08/2021	Loyers
Bâtiment Farges 2	71 500,00 €	26 812,60 €	7 086,46 €	25/05/2024	Loyers
Coop St Bonnet 1	2 000 000,00 €	1 477 028,00 €	133 759,52 €	25/06/2032	Loyers
Coop St Bonnet 2	1 035 000,00 €	883 173,06 €	79 980,04 €	26/06/2032	Loyers
Brasserie 1	800 000 €	748 174,62 €	58 850,80 €	25/12/2032	Loyers
Brasserie 2	370 000 €	364 211,57 €	26 298,72 €	08/08/2034	Loyers
Déchetteries 1	750 000,00 €	406 250,00 €	75 324,22 €	25/03/2026	TEOM
Déchetteries 2	150 000 €	120 000,00 €	11 140,00 €	01/02/2031	TEOM
Assainissement	4 386 637 €	2 829 078,00 €	285 963,64 €		red assainissement
TOTAL	12 466 837,00 €	7 776 317,16 €	936 717,16 €		
Etat des participations de la collectivité					
Syndicat mixte du marché au cadran					15 000 €
SEM Salers Développement capital					150 000 €
SEM Salers Développement apport en terrain					163 640 €



Sur le graphique ci-dessus, les histogrammes correspondent à la structuration de notre endettement. La courbe représente quant à elle, l'endettement inhérent aux actions portées par la CC (c'est à dire budget général + ordures ménagères, hors opération d'immobilier d'entreprises et assainissement).

Les emprunts relatifs à des opérations immobilières constituent la majeure partie (47%) de notre endettement avec un encours de dettes à 3.6 millions d'euros. Les remboursements étant couverts par les loyers, il est à noter l'absence de retard de paiement de l'ensemble des crédits preneurs. D'autre part, la collectivité a été sollicitée par les entreprises Lavergne et Farges pour étudier un rachat anticipé des crédits-baux. Ceci permettrait un solde des emprunts et le paiement anticipé de l'ensemble des sommes restant dues dans le cadre des contrats sur l'année 2020.

Si le niveau est plus important que 2017 (ie : 5.8 ans), il demeure tout à fait raisonnable au regard des bonnes règles de gestion financière (préférence : ratio de désendettement inférieur à 10 ans, avec un maximum de 12 ans).

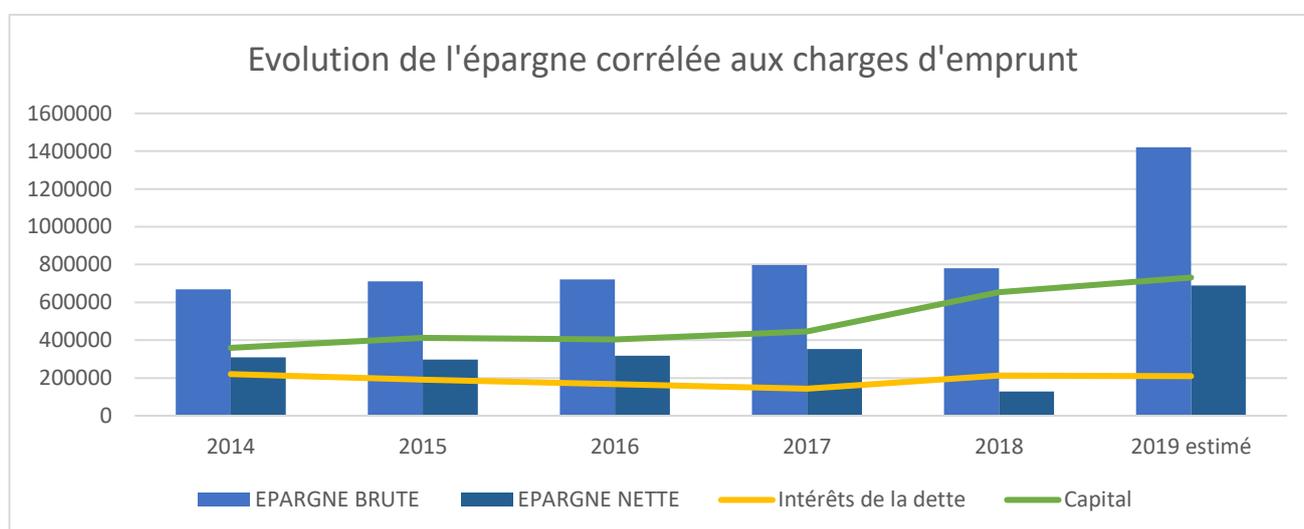


C. Notre équilibre

Selon nos estimations, nos niveaux de dépenses et recettes de fonctionnement pour 2019 (tous budgets) pourraient se porter à :

	2016		2017		2018		2019 estimé	
	Dép fctt hors intérêts et amortissement	Recettes fctt hors amortissement	Dép fctt hors intérêts et amortissement	Recettes fctt hors amortissement	Dép fctt hors intérêts et amortissement	Recettes fctt hors amortissement	Dép fctt hors intérêts et amortissement	Recettes fctt hors amortissement
Budget Général	2545720	3124420	3324065	3956703	2418549	3094981	2500000	3200000
Budget OM	780421	979162	797639	986589	849699	1048706	850000	1066000
Budget GBL	0	1	0	1	0	1	7500	5000
Budget COOP	4303	136458	4200	136188	4111	136749	4000	188000
Budget SPANC	90581	71316	94983	82330	57986	80973	28000	20000
Budget ass. coll					210846	174461	250000	790000
Budget transports scolaires	75705	75529	76585	76760	66272	66272	68000	68000
TOTAL	3496731	4386886	4297471	5238572	3607464	4602142	3707500	5337000

Comme nous l'avons décidé, l'excédent de fonctionnement cumulé a été en intégralité viré à la section d'investissement pour permettre l'autofinancement de nos principales actions (Col de Légal, Hôtel d'entreprises). En 2020, pour financer de nouveaux projets, nous nous laissons la possibilité de recourir de nouveau à l'emprunt.



D. Nos engagements

Je vous rappelle les conditions du pacte de gestion que nous avons validé lors de la séance des orientations budgétaires 2018.

- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans (tous budgets confondus) 2019 estimé : 5.82 ans.
- Conserver un taux d'épargne brute supérieur à 15% (c'est-à-dire supérieur à la moyenne nationale du bloc local) (tous budgets confondus), 2019 estimé : 26.61%
- Pérenniser un volume d'épargne nette supérieur à 200 000€ (tous budgets confondus) 2019 estimé : 688 703€

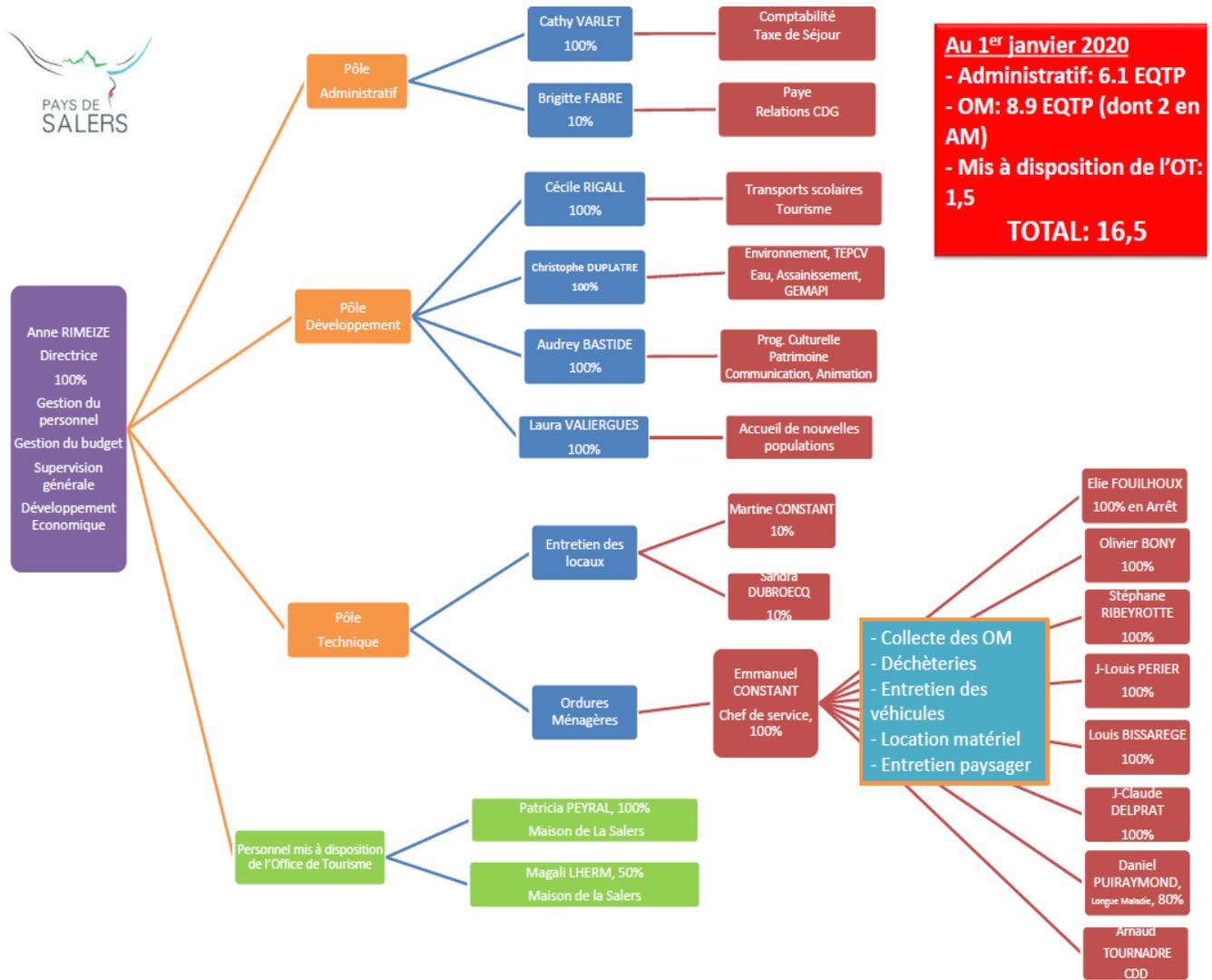
L'exercice 2019 estimé répond aux exigences de ce pacte.

Compte tenu de la prise de compétence assainissement collectif, je vous propose de faire évoluer ces règles de bonne gestion pour les porter à :

- **Capacité de désendettement inférieure à 8 ans**
- **Taux d'épargne brute supérieure à 20%**
- **Volume d'épargne nette supérieur à 500 000€**

Ces règles guideront à moyen terme nos choix en termes de stratégie financière et de programmation d'investissement.

ORGANISATION



Volume de travail administratif

- **Courrier : + de 20 000 envois**
- **Nombre de mandats codecom : 1759**
 - Budget Général : 1122
 - OM et autres budgets : 637
- **Nombre de titres codecom : 1020**
 - Budget Général : 592
 - OM et autres budgets : 428

Nombre de consultations :

- TRAVAUX :
 - Stade de St Cernin
 - Assainissement Brasserie
- FOURNITURES :
 - Sel de déneigement
 - Sacs poubelle
- PRESTATIONS DE SERVICES :
 - DSP Gestion Col de Légal
 - DSP Gestion parcabout
 - Emprunt complémentaire brasserie
 - Etude de programmation Longayroux
 - Etude de programmation Halle de Salers
 - Etude assainissement St Bonnet de Salers
 - Marché de service contrôle ANC
 - Collecte et traitement des déchets des déchetteries
 - Diverses missions (SPS, contrôle technique, diag amiante)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. Les zones d'activités économiques

Je vous rappelle que la communauté de communes du Pays de Salers a aménagé 3 zones d'activités économiques sur son territoire :

Les 3 zones d'intérêt local de St Martin Vx, St Cernin et Pleaux sont totalement commercialisées (le dernier terrain de Pleaux ayant reçu une promesse d'achat).

Les seules disponibilités foncières se situent donc sur l'espace d'activités des Quatre Routes de Salers où demeurent 70 000m² commercialisables.

Dans ce cadre, une réflexion doit être entamée pour la réalisation d'éventuelles réserves foncières. Cet enjeu a été identifié au niveau du SCOT.



B. Hôtel d'entreprises

1. Entreprises installées

A ce jour, l'Hôtel d'entreprises accueille 4 entreprises :

- Salers Biogaz (3 bureaux, loyer mensuel de 332€HC)
- Brasserie 360° (1 atelier loyer de 510,60 €HC),
- Menuiserie Romain Grenier (1 atelier loyer de 510,60 €HC),
- LeBon Façonnage, entreprise installée depuis le mois d'août, venue de Paris, fabrique des documents pour les entreprises (calendrier, étiquettes etc.). (1 bureau pour un loyer de 104€HC)



2. Locaux disponibles

Restent disponibles :

- 3 ateliers de 222m² chacun à louer pour un loyer mensuel de 510,60€. Une entreprise pouvant cumuler deux surfaces.
- 6 bureaux pour un tarif de 8€ le m² HC avec des surfaces allant de 8,9 à 15,7 m².

Toute entreprise qui s'installe peut bénéficier d'un accompagnement par nos services.

3. Prospection d'entreprises

La communication sur cet outil est en cours de développement :

- Site internet de la Communauté, réseaux sociaux
- Diffusion sur des sites partenaires (Invest-in-auvergnerrhonealpes, Cantal.fr, Le Bon Coin, Sosvillage, Soscampagne, etc.),
- Réalisation d'une plaquette dédiée

4. Nouvelle offre de location

L'Hôtel d'entreprises offre également des espaces de télétravail. Les tarifs de location d'un bureau sont de 5€ la demi-journée, 10€ la journée et 80€ HT le mois.

Suite à une demande de professionnels, il est également possible de louer les parties communes de l'hôtel d'entreprises pour un tarif de 20€ la demi-journée et de 40€ la journée avec accès à tous les services du site pour des événements professionnels et associatifs.



5. Permanences

Afin d'offrir des services complets aux entreprises et aux porteurs de projets, les consulaires ont été sollicités pour tenir des permanences et proposer des sessions de formations au sein de l'hôtel d'entreprises. Ainsi, la Communauté met à disposition gratuitement un bureau ainsi que ses salles de réunion.



Les permanences se font sur rendez-vous auprès des conseillers. A ce jour, une dizaine d'entreprises ont bénéficié de ce service.

6. Mise à disposition pour les touristes

Cet été, le Pays de Salers a proposé aux touristes de bénéficier gratuitement des services de l'Hôtel d'entreprises pour travailler pendant leur séjour.

C. Brasserie 360 Degrés : Projet d'immobilier d'entreprises

Les premières bouteilles de Sulfurik et Crat'r ont pu être commercialisées cet été. Les finitions sont en cours, les soldes des subventions ont pu être perçus et le bail final est en cours d'élaboration.

Pour rappel : principe d'une opération d'immobilier d'entreprises : la communauté de communes investit pour le compte des entreprises, et un contrat de crédit-bail fixe les modalités de remboursement. Aux termes du crédit bail, c'est une opération blanche pour la collectivité.



D. Coopérative laitière de St Bonnet de Salers

La coopérative honore ses loyers de 11 000€HT mensuels puis de 15 000€ HT mensuels depuis mai 2015. La liquidation du prestataire « assurance dommages ouvrages » a décalé la signature du crédit bail. Celle-ci devrait avoir lieu au 1^{er} trimestre 2020.

Aujourd'hui, elle sollicite la communauté de communes pour un agrandissement des locaux afin de lui permettre de créer un espace de conditionnement sous vide. Une consultation de mission de maîtrise d'œuvre va être lancée.

E. Défi démographique - Accueil d'Actifs

La démarche d'accueil des nouvelles populations du Pays de Salers est une priorité, cette dernière a été retenue par le GIP Massif Central dans le cadre de son appel à projet « Relever le défi démographique ». Il

est ainsi financé dans le cadre de l'appel à projet pour 3 ans, pour un montant de subvention de 87 426,63 € (50% du budget global).

Ce programme, composé de 21 actions en faveur de l'accueil, a débuté avec le recrutement d'une chargée de mission à temps plein au mois de mai.

1. Accompagnement personnalisé des porteurs de projets

A ce jour, une vingtaine de personnes ont contacté nos services pour les accompagner dans leur installation. Les demandes sont variées :

- recherche d'un logement (3 demandes)
- recherche d'un bien pour création d'activité touristique, artisanale, médicale (8)
- recherche d'emploi (1)
- recherche de terrains agricoles (2)
- demande de subvention (2)
- information sur l'Hôtel d'entreprises (2)
- proposition de biens à louer ou vendre (2).



D'autre part, une convention est en cours de signature avec la Chambre d'agriculture du Cantal pour être partenaire du Point Accueil Installation pour officialiser la collaboration pour l'accueil des porteurs de projets qui souhaitent s'installer en agriculture.

a. Actualisation de l'offre du territoire

Afin de répondre au mieux à ces demandes, un état des lieux du territoire a été réalisé au mois de mai et juin grâce aux rencontres avec les maires. Le bilan de ces échanges a été présenté aux élus lors de la première commission économie du mois de septembre.

Il est essentiel d'avoir une offre actualisée sur les locaux disponibles, les entreprises en fin d'activité, les logements en vente ou location, les offres d'emplois, les terrains disponibles etc.

Ainsi nous sollicitons régulièrement les communes, les chambres consulaires mais également les agences immobilières et les notaires.

b. Logement sur le territoire

Face à la problématique du manque de logement sur le territoire, remontée par les élus, ainsi que la difficulté à trouver des biens disponibles pour accueillir les porteurs de projets, plusieurs actions ont été mises en place :

- envoi d'un courrier cosigné de la commune et de la CCPS, aux propriétaires dont les biens ne sont plus utilisés afin de les inciter à louer ou vendre. (5 communes ont fait la démarche, une trentaine de propriétaires contactés)
- mise en place d'une aide financière pour le loyer d'un montant de 250€/mois les 3 premiers mois pour des porteurs de projets extérieurs au département qui justifient d'une activité professionnelle sur le territoire ou dans le département du Cantal.

c. Session d'accueil d'actifs

Les 9, 10 et 11 octobre, le Pays de Salers a accueilli la 25^{ème} Session d'accueil d'actifs, organisée par le Conseil départemental, pour la troisième fois sur le territoire (2012, 2017, 2019). Pendant 3 jours, les 20 porteurs de projets ont découvert les opportunités et le cadre de vie du Pays de Salers.

Déjà, l'installation d'une famille va avoir lieu sur la commune de Pleaux au mois de décembre. Un autre projet est en cours sur le territoire.



d. Accueil sur le Nord Cantal

La CCPS a souhaité impulser une dynamique sur l'ensemble du Nord Cantal avec la mise en place de rencontres entre les référents à l'accueil des 4 intercommunalités afin d'échanger sur les pratiques, problématiques et projets de chacun.

e. Les ambassadeurs

Afin de promouvoir le territoire et d'améliorer la qualité de l'accueil, il semblait évident que les habitants s'impliquent dans le projet.

Suite un appel sur les réseaux sociaux et dans la presse, 30 personnes se sont portées volontaires, venant du Pays de Salers mais aussi : des territoires voisins, de Paris, de Toulouse, de Bordeaux et d'Allemagne. Les entreprises du territoire et les prestataires touristiques se sont fortement investis dans le projet.

Une première rencontre a permis de réunir une vingtaine de personnes autour de riches échanges qui ont permis d'identifier les points forts et les faiblesses du territoire ainsi que des pistes d'action à mettre en place. Une deuxième rencontre aura lieu dès le début d'année 2020.



2. Accompagnement des entreprises existantes sur le territoire

a. Recensement des entreprises

Dans le cadre du développement économique, un recensement des entreprises du territoire a été effectué lors des entretiens avec les maires de chaque commune afin d'avoir une base de données et un état des lieux.

b. Questionnaire aux entreprises

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble de ces entreprises afin d'obtenir des informations sur leurs activités.

30 questionnaires nous ont été retournés sur 300. Le bilan de ce questionnaire est :

- les atouts du territoire : qualité de vie personnelle et professionnelle, dynamisme, tourisme appuyé par un patrimoine naturel et culturel important, zonage ZRR,
- les difficultés rencontrées : le recrutement, les réseaux en général (téléphoniques, routiers), le manque de soutien des élus, l'accueil et l'accompagnement à améliorer,
- les besoins sont : la signalétique, l'amélioration du réseau téléphonique, le développement de l'accueil, de l'aide et du soutien aux entreprises.

Les projets des entreprises concernent essentiellement : le développement de l'activité, des travaux de rénovation et des départs en retraite.

6 sur 27 d'entre eux seront concernés par un départ en retraite d'ici 5 ans dont la transmission aura lieu pour tous, hors du cadre familial. 4 font appel à nos services pour essayer de trouver un repreneur. La majorité des entreprises ayant souhaité la constitution d'un réseau d'entrepreneurs, ce projet verra le jour début d'année 2020. Il permettra d'établir un lien plus fort entre la collectivité et les entreprises.

c. Transmission d'entreprises

5 entreprises en cession d'activité (départ en retraite ou autre), ont été rencontrées pour essayer de les mettre en relation avec des porteurs de projets et de communiquer sur leurs offres.

d. Soutien aux activités économiques

Le Pays de Salers a décidé de mettre en place un soutien économique aux entreprises de son territoire. Celui-ci permet d'une part de faciliter le recours à l'investissement pour les entreprises mais aussi de bénéficier des subventions régionales et européennes, la CCPS se portant cofinanceur. Un règlement permet de définir l'attribution de ces subventions et nous vous invitons à nous contacter pour étudier les projets qui seraient portés à votre connaissance.



Par ailleurs, je vous rappelle que de 2006 à 2016, notre système de soutien au dernier commerce communal nous a permis de soutenir 17 projets pour un montant total de 71 443€.

Aujourd'hui, nos nouvelles modalités de financement nous ont amené à programmer 22825€ pour 7 projets dont 6923€ ont déjà pu être versés sur 2 projets en 2019. Les premiers projets pour 2020 sont déjà inscrits :

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

A. L'office de tourisme

Je vous rappelle que l'accueil touristique est assuré en 3 points du territoire pour une fréquentation globale de tout le territoire du Pays de Salers. L'OT compte 6.5 équivalents temps plein pour gérer les points d'accueil et la Maison de la Salers.

1. L'accueil

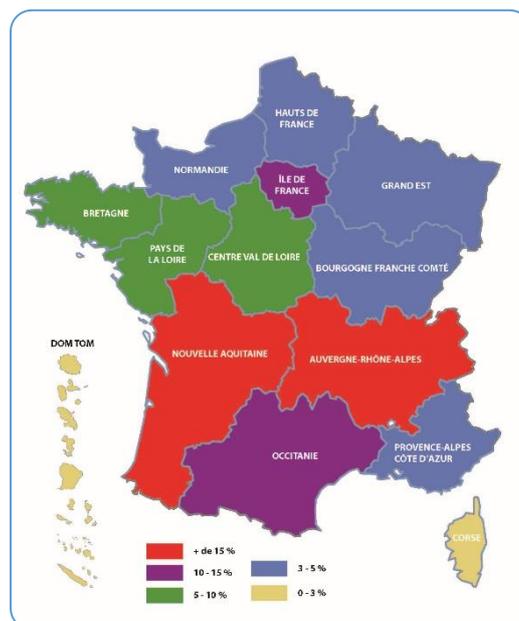
En 2019, près de 49 000 visiteurs ont franchi les portes des trois points d'accueil de l'office de tourisme intercommunal soit une baisse de 5% par rapport à 2018.

Répartition :

- **80 % Salers (2018 : 80%)**
- **18 % Tournemire (2018 : 17%)**
- **2 % Pleaux (2018 : 3%)**

Les touristes proviennent en majorité des régions suivantes :

- 1 – Auvergne-Rhône-Alpes 22 %
- 2 – Nouvelle Aquitaine 15 %
- 3 – Île de France 11 %
- 4 – Occitanie 10 %
- 5 – Pays de La Loire 8 %



D'autre part **8% des visiteurs renseignés à l'OT sont de nationalités étrangères dans les proportions suivantes**



Les données Orange Flux Vision sur la période Juillet-Août-Septembre permettent de tirer les conclusions suivantes:

« L'apport de population touristique en volume est important pour le Pays de Salers : pendant l'été, plus de 80 000 touristes (hors excursionnistes) séjournent sur le territoire, multipliant ainsi par 4 le nombre d'habitants. **Du 10 au 15 août, le nombre de touristes dormant sur le territoire surpasse celui des résidents.**

Le Pays de Salers est également une terre d'excursion très importante pour les touristes séjournant sur un autre territoire : **près de 260 000 excursions sont comptabilisées sur le territoire en un été.** 130 000 personnes excursionnistes ont été présentes sur le territoire lors du plus fort de l'été, entre le 9 et le 24 août. »

2. Visite commentée de Salers

Un temps boudées, les visites de ville retrouvent un engouement avec une fréquentation de +6% par rapport à 2018 soit 3 155 personnes prises en charge. Ce chiffre marque une évolution contrastée : baisse des individuels pendant la période estivale mais hausse de **10%** des groupes.

3. Promotion

- **Mise en ligne du nouveau site internet fin juin 2019** « un outil au service des visiteurs et des prestataires »
- Modernisation du site, accent mis sur les photos, nouvel outil : recherche des disponibilités en ligne



- **Réseaux sociaux- présence accrue** « faire parler de et valoriser le Pays de Salers »
 - o Facebook : **5620** abonnés (au 03/11/2019), **46 nationalités** représentées, moyenne de vues par post : **1500** personnes
 - o Instagram : **910** abonnés (au 03/11/2019), moyenne de vues par photos : **469** vues
 - o Twitter : **433** abonnés (au 03/11/2019), moyenne de vues par photos : **750** vues

4. Accueil presse / salons

L'office de tourisme a renouvelé sa participation à des salons dédiés :

- Destination Nature - Paris – mars 2019
- Salon du Randonneur – Lyon – mars 2019
- Salon des blogueurs de voyages – Lille – avril 2019

D'autre part, plusieurs accueils presse ont été réalisés, complétés d'accueil blogueurs de voyages « adaptabilité aux nouvelles tendances »

- Hors Frontières - Avril 2019 – plusieurs jours dans le Cantal
- Bulles de voyages fin juillet 2019 – 5 jours en Pays de Salers
- Le Caillou aux Hiboux août 2019 – 3 jours en Pays de Salers (déjà venu en 2018) - Elu Meilleur Blog Espoir au salon des blogueurs à Lille en 2019

5. Nouvelle compétence pour le classement des meublés de tourisme

Depuis le 10/12/2018, l'Office de Tourisme est certifié pour effectuer des visites de classement « meublés de Tourisme ». 13 visites de classement effectuées en 2019.

6. Perspectives pour 2019

- Participation au Fonds Commun de Promotion Auvergne Destination Volcans – OT positionné sur les premières opérations connues
- Participation aux salons (Salon des vacances de Bruxelles, Salon du randonneur à Lyon, Salon des Blogueurs à Mandelieu la Napoule)
- Présence appuyée sur les réseaux sociaux et accueil de blogueurs + Instagram et blogueurs de voyages AURA printemps 2020
- Conseil et appui auprès des prestataires touristiques : poursuite des ateliers du numérique + proximité terrain
- Actions de commercialisation – « mieux vendre » le Pays de Salers – demande d'immatriculation ou appel à des organismes compétents.
- Démarche de classement de l'OT

7. La gestion de la Maison de la Salers

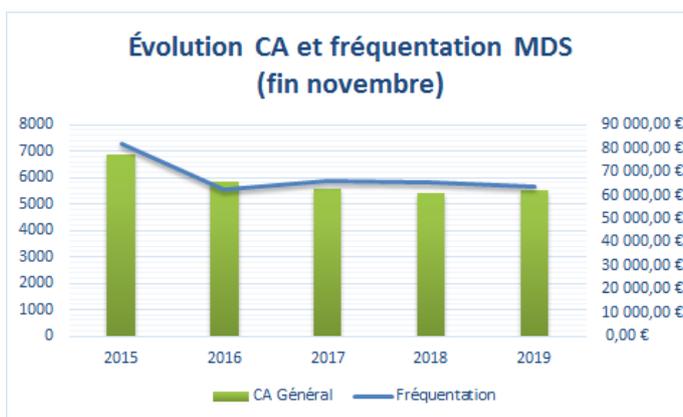
La Maison de la Salers a accueilli 5 644 personnes cette année à la fin novembre, soit une baisse de 2,7 % dont 21 groupes pour 753 personnes (en 2018 : 20 groupes pour 616 personnes).

Concernant le CA général (entrées + boutique), on observe une augmentation de 2,68 % (-1,92% en CA Entrées et + 0.79% en CA Boutique).

Le panier moyen du visiteur est de 11,79 € en 2019 au lieu de 10,39 € en 2018.

On note une participation de 76 personnes aux animations.

Le site internet a vu passer 4876 visiteurs dont 43 % via mobile et la page Facebook compte 2 656 abonnés.



Perspectives 2020 :

- Accent mis sur la promotion
- Animations : 2^{ème} édition Festivache + animations estivales + nouveautés (escape game, expo Land Art)
- Equipements : meuble sensoriel + vache à traire
- Mise en place d'une visite guidée
- Poursuite travail sur la signalétique



B. Soutien aux manifestations

Via un conventionnement sur 3 années la communauté de communes offre un soutien financier et de la lisibilité à 11 associations du territoire pour l'organisation de manifestations ayant un rayonnement au moins départemental. D'autre part, nous soutenons les clubs sportifs évoluant en fédérale ou en ligue.

Coût annuel : 12 000€

C. Randonnée

La Communauté de Communes du Pays de Salers a créé et entretient plus de 430 km de sentiers de randonnée :

- 32 sentiers de petite randonnée répartis sur l'intégralité du territoire
- Randonnée en itinérance avec le Tour de Pays (3 boucles d'une centaine de kms à parcourir en 4 à 5 jours).

Les topoguides sont disponibles :

- en téléchargement gratuit sur notre site internet www.pays-salers.fr (9569 vues en 2019, 9420 en 2018, 8653 en 2017 ; 9368 en 2016)
- à l'achat à l'Office de Tourisme (366 fiches rando, 127 topoguides sentiers PR et Tour de Pays.

D'autre part, un projet d'itinérance équestre « Route d'Artagnan » est en cours d'élaboration.

Enfin, nous menerons une réflexion quant au maillage de notre territoire par des bornes de recharge pour vélos électriques.

Coût annuel : 40 000€ (entretien + balisage de 430 km de sentier)



D. Artisanat d'art

Les travaux de la maison d'artisan d'art de St Cernin sont achevés. Dorénavant, Karine DE BACKER et Hubert LAPLACE, venus de la région parisienne, fabriquent et vendent des bijoux et accessoires de mode dans le bourg de St Cernin.

Je vous rappelle que quatre de nos cinq maisons d'artisans d'art sont occupées. Elles se composent toutes d'un atelier avec boutique et d'un logement.

Coût HT des travaux (MO comprise) : 418 213.94 €
HT / subventions : 292 125 € soit 69,85%



E. Col de Légal

Les travaux du site du Col de Légal touchent à leur fin. Au 31 décembre, l'ensemble du bâtiment sera livré, perdureront les travaux extérieurs à finaliser au printemps.

Suite à une mise en concurrence dans une procédure de délégation de service public (DSP), la candidature de Frédéric JEUSSET a été retenue.

Originaire de Versailles, marié, 2 enfants, son profil de sportif et de gestionnaire répond aux exigences du site.

Les procédures de DSP permettent au gérant d'être chef d'entreprise, il doit assurer la gestion du site et son développement afin d'en tirer le meilleur revenu. La DSP impose également un certain nombre de critères dont :

- Une ouverture du site à l'année : activité et hébergement
- Un respect du site, des infrastructures et des équipements
- Un développement harmonieux des activités, avec une amélioration de la qualité du service sur les activités hivernales et une diversification des activités estivales en partenariat avec des prestataires locaux



Frédéric JEUSSET a pu ouvrir le site pour l'hébergement dès la période estivale et il a mis en place les conditions pour commencer l'exploitation hivernale dès le premier flocon.

Coût de l'équipement : 2 300 000€HT

F. Parc de Loisirs Nature en Forêt au Falgoux

En 2019, la consultation pour l'aménagement du Parc de Loisirs Nature en Forêt Falgoux a été réalisée. C'est la société Arboricorde qui a été retenue autour d'un projet de sentiers aériens, parcours acrobatiques, de jeux et de découvertes pédagogiques et d'explor games. Le site sera ouvert à tous, quel que soit l'âge et la condition physique.

Les modifications des documents d'urbanisme de la commune du Falgoux sont en cours afin de permettre une réalisation des travaux à partir du mois de mars 2020 et une ouverture du site aux visiteurs au printemps 2020.

Concomitamment, la procédure de consultation pour délégation de service public a été lancée. Deux offres ont été reçues et la société Arboricorde a été retenue. Le projet intercommunal sera donc géré par une société privée qui prévoit d'employer 5/6 personnes sur la saison estivale et qui envisage si le temps le permet d'ouvrir à la période hivernale pour compléter l'activité de la station de ski de fond (2/3 emplois sur l'hiver).



Coût prévisionnel de l'investissement : 450 000 € HT, 80% de subventions demandées

G. Halle événementielle à Salers

Comme prévu, l'étude de programmation du projet de halle à vocation événementielle a été lancée. Les réflexions sont donc en cours sur le site de l'école de Salers pour organiser les espaces. Les conclusions devraient être rendues au premier trimestre 2020.

Coût HT 2019-2020 : 23 425.00 € HT

H. Longairoux

Je vous rappelle qu'une étude de restructuration du site de Longairoux a été menée en 2015-2016. Celle-ci démontrait le potentiel économique et touristique du site, seul plan d'eau de notre territoire.

La commune de Pleaux nous a signifié qu'elle abandonnait le projet d'aménagement du camping municipal concomitant au projet intercommunal de développement de la base de loisirs. Dans ce cadre, nous avons relancé une consultation pour une étude de programmation du projet. Malheureusement, la première consultation n'a pas reçu d'offres de cabinets. Aussi, l'annonce a été relancée et nous sommes dans l'attente de nouvelles propositions.



Par ailleurs, cet été, la Communauté de Communes du Pays de Salers a proposé à la location des vélos et bateaux électriques. C'est le camping privé des Alizées qui a mis à la location ces équipements permettant une animation complémentaire du site.

Rappel des coûts estimatifs :

Réaménagement du camping municipal : 865 000 € HT

Création d'une base de loisirs : 1 063 000 € HT

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Hormis l'inscription dans la programmation d'Hibernarock et des Rapatonnades, notre programmation culturelle est dorénavant principalement orientée vers le jeune public.

D'une part, nous organisons des spectacles sur le territoire pour tous les cycles.

D'autre part nous participons financièrement aux coûts de transport en ne laissant à la charge des établissements que 1€ par enfant transporté (2019 : 6893€ ; 2018 : 5341€, 2017 : 4701€).



L'évolution des chiffres de fréquentation et de prise en charge des frais de transport démontre le besoin de culture sur le territoire. Ainsi en 2019, ce sont près de 30 000€ de frais d'animation culturelle mais aussi presque 7000€ de frais de transport pris en charge.

En terme de personnel, la communauté de communes consacre l'équivalent d'un mi-temps au développement culturel.

A. Bilan de la programmation culturelle de l'année 2019 :

En 2019 ce sont 32 cessions devant les enfants ou scolaires que la communauté de communes a pu organiser, soit pas moins de 1589 enfants touchés.

Par ailleurs, les concerts et spectacles menés en partenariat avec les structures départementales ont bien fonctionné.

Lieu	Spectacle	Compagnie	Nbr de représentations	Fréquentation	Coût total
Salers	Lumières	Armada Productions	1	219	3 725,29 €
Salers	Grand Blanc + Metro Verlaine	Hibernarock	1	122	4 766,67 €
St Cernin	Fête du Court Métrage		7	185	490,00 €
écoles	Ateliers La Boîte à Gants	La Toute Petite Compagnie	11	180	5 266,60 €
Salers	La Boîte à Gants	La Toute Petite Compagnie	2	183	
Salers	Site Remarquable du Goût		4	80	154,00 €
Ste Eulalie	Les Trésors de Mamie	Cie Les Zoustics	2	395	3 258,30 €
Anglards de Salers	Boom	Cie Entre Eux Deux Rives	3	172	4 256,65 €
Tournemire	Carmen	Opéra de Paris	1	284	152,31 €
St Bonnet de Salers	Je Me Réveille	Armada Productions	3	169	3 313,10 €
Anglards de Salers	Médiation expo Gaël DAVRINCHE		9	274	1 269,63 €
St Cernin	Magali Mineur	Las Rapatonnades	1	39	1 018,62 €
St Cernin	Sur le Fil	Projet départemental	1	45	150,00 €
St Cernin	Médiation Salon du Polar		6	191	1 815,00 €
TOTAL				2538	29 636,17 €

B. Projets transversaux 2019

1. Médiation au Château de la Trémolière dans le cadre des expos d'été

Depuis 9 ans, le château de la Trémolière accueille les œuvres d'artistes contemporains de renommée dans le cadre de ses « expos d'été ». Cette année, c'est à l'artiste Gaël DAVRINCHE qu'elle est consacrée.

Soucieuse de rendre l'art accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est, pour la 5ème année, associée à l'Education Nationale afin de proposer aux écoles du territoire un véritable moment de découverte et de partage. Aussi, pendant une semaine, ce sont près de 274 enfants du Pays de Salers, des cycles 1, 2 et 3, qui ont pu faire connaissance avec l'univers de Gaël DAVRINCHE. Et c'est Michel Vert, conseiller pédagogique en arts visuels, et Delphine MONTEIL responsable de l'école de l'Innovation Pédagogique qui ont proposé une visite guidée et explicative du processus de création de l'artiste.

2. « Gilles ABIER et Jean-Luc BIZIEN » médiation pour le Salon du Polar

Depuis la rentrée scolaire, la Communauté de Communes du Pays de Salers et la mairie de Saint Cernin se sont concertées, pour préparer des rencontres avec des auteurs de renom et les élèves du Pays de Salers. C'est ainsi, que les 200 élèves des écoles primaires de Saint Martin Valmeroux publique, de Saint Illide, de Salers, de St Joseph à Pleaux, de l'école primaire et du collège de Saint Cernin ont rencontré Gilles ABIER et Jean-Luc BIZIEN.

Au cœur des échanges, les auteurs se sont prêtés au jeu des questions-réponses suscitées par les œuvres que les élèves avaient lu auparavant, sur le travail d'écriture mais surtout sur leur carrière.



C. Programmation culturelle 1^{er} semestre 2020 :

La première partie de la programmation culturelle 2020 est organisée de la manière suivante :

Date	Lieu	Public	Spectacle	Compagnie	Nbr de représentation
29 janvier 2020	Ste Eulalie	cycle 3	Rites	Jours de Danse	1
29 janvier 2020	Ste Eulalie	Tout public	Rites	Jours de Danse	1
7 février 2020	St Illide	Tout public	Eiffel + Belfour	Hibernarock	1
25 au 31 mars 2020	St Cernin	cycles 1, 2, 3 et 4	Fête du Court Métrage		15
26 mars 2020	Pleaux	cycles 3 et 4	Manger	Cie Zygomatic	1
31 mars 2020	Ally	cycle 1	Sur le Fil	Projet départemental	2
25 au 28 mai 2020		cycles 1 et 2	Ateliers La Boîte de Nuits	La Toute Petite Compagnie	15
29 mai 2020	Salers	cycles 1 et 2	La Boîte de Nuits	La Toute Petite Compagnie	3
juillet - août 2020	Tournemire	Tout public		Opéra de Paris	1

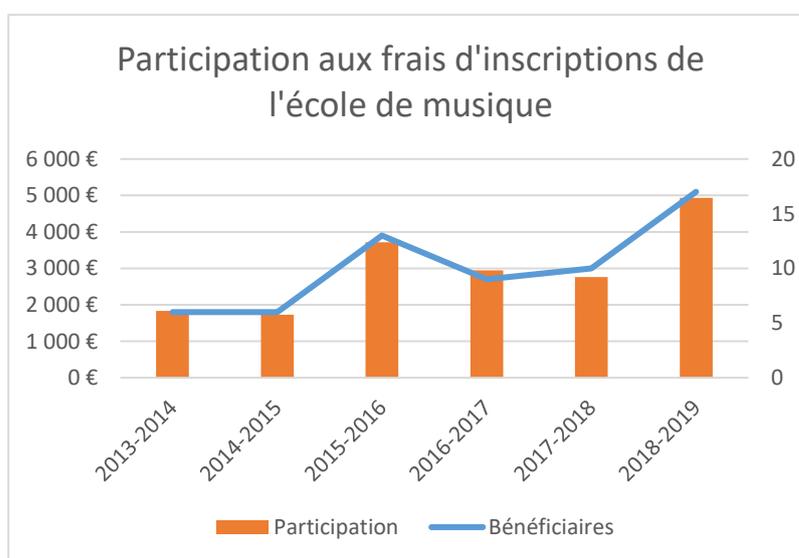
Il est à noter la reconduction de la retransmission d'un spectacle de l'Opéra de Paris, qui avait été un véritable succès en août 2019 lors de sa diffusion en plein air dans la cour du Château d'Anjony.

D. La musique

Je vous rappelle que dans le cadre du Chèqu'Lyre, la communauté de communes soutient la pratique musicale en prenant en charge 50% des frais d'inscription (dans la limite de 300€) dans les écoles de Musique de Mauriac et Aurillac.

L'évolution des deux dernières années peut nous permettre de penser que la participation financière de la collectivité a permis l'inscription de nouveaux mélomanes.

Coût annuel : 4936€ pour 2018-2019
(2760€ pour 2017-2018)



D'autre part, je vous rappelle que nous finançons l'intervention d'une dumiste pour l'éveil musical en temps scolaire dans toutes les classes de cycle 1 (privé et public) et dans le cadre du Relais Petite Enfance, soit plus de 210 enfants touchés. Ainsi elle a réalisé sur 2018-2019: 103 heures sur les 10 écoles et les 5 points du RPE pour un coût de 4608€.

Coût annuel : 5000€

ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME

A. Soutien à l'amélioration de l'habitat

En 2019, l'étude pré-opérationnelle à l'échelle des 4 intercommunalités a été menée.

Il convient aujourd'hui de valider les modalités de financement qui ont été fléchées et de conventionner avec l'ANAH.

Un début d'opération OPAH devrait donc être possible pour le 1^{er} trimestre 2020.

Les objectifs pourraient être les suivants :

Propriétaires occupants (PO) :

				Objectifs/an Anah	Taux subvention ANAH	Plafonds de travaux ANAH	Montant /dos EPCI	Montant total EPCI
PO	Travaux lourds - Vacant	Logement très dégradé - Vacant <i>Grille dégradation > 0,55</i>	PO modestes	0	50%	50 000 €	-	-
			PO très modestes	2			2 000 €	4 000 €
	Travaux lourds - Occupé	Logement indigne - Occupé - <i>(Grille insalubrité > 0,4)</i>	PO modestes et très modestes	1	50%	50 000 €	2 000 €	2 000 €
	SSH	Travaux pour la sécurité et la salubrité - Occupé <i>(Grille insalubrité 0,4 > INS > 0,3)</i>	PO modestes	0	50%	20 000 €	-	-
			PO très modestes	2			-	-
	Lutte contre la précarité énergétique	Travaux d'amélioration des performances énergétiques	PO modestes	10	35%	20 000 €	500 €	5 000 €
			PO très modestes	25	50%			12 500 €
	Adaptation du logement	Travaux pour l'autonomie de la personne <i>(sur justificatifs)</i>	PO modestes	6	35%	20 000 €	800 €	16 000 €
			PO très modestes	14	50%			
					60			39 500 €

Propriétaires bailleurs (PB) :

				Objectifs/an Anah	Plafonds de travaux ANAH	Taux subvention ANAH	Tx EPCI	Montant /dos EPCI	Montant total EPCI
PB	Travaux lourds - Vacant	Logement très dégradé - Vacant - <i>Grille dégradation > 0,55</i>	3	1000 € HT/m ² <i>(limité à 80m²)</i>	35%	15%	12 000 €	36 000 €	
	Travaux lourds - Occupé	Logement indigne- Occupé - <i>(Grille insalubrité > 0,40)</i>	-	1000 € HT/m ² <i>(limité à 80m²)</i>					
	SSH	Travaux pour la sécurité et la salubrité - Occupé <i>(Grille insalubrité 0,4 > INS > 0,3),</i>	-	750 € HT/m ² <i>(limité à 80m²)</i>	25%				
	Petite LHI	Logement moyennement dégradé - Vacant - <i>(Grille dégradation 0,55 > GD > 0,35)</i>	-	750 € HT/m ² <i>(limité à 80m²)</i>	25%				
	RSD	RSD ou contrôle décense	1	750€/m ² <i>(limité à 80m²)</i>	25%				
	Adaptation du logement	Travaux pour l'autonomie de la personne <i>(sur justificatifs)</i>	-	750 € HT/m ² <i>(limité à 80m²)</i>	35%				
	Lutte contre la précarité énergétique	Travaux d'amélioration des performances énergétiques	-	750 € HT/m ² <i>(limité à 80m²)</i>	25%				
				4			36 000 €		

Action complémentaire

Actions complémentaires	Nbr de logts/ an	Plafond de travaux	Taux EPCI/ Communes	Montant dossier EPCI/Communes	Montant Communes/ EPCI
Primo – Accédant	4	30 000 €	30%	9 000 €	36 000 €
TOTAL	4				36 000 €

B. Financement des opérations immobilières -Conseil Régional- Contrat de Ruralité

Je vous rappelle que l'intercommunalité est l'échelon privilégié pour la contractualisation avec les partenaires. Ainsi la CCPS a permis aux communes de bénéficier de financements, de leurs opérations immobilières notamment grâce aux contrats régionaux. Aujourd'hui le contrat de ruralité avec l'Etat est toujours en cours jusqu'à la fin de l'année 2020 et permis d'ouvrir aux communes un fonds de 187 000€.

C. Les documents d'urbanisme et d'orientations

a. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Pays de Salers s'est doté d'un document d'orientations sur les problématiques et les actions à mener en terme d'habitat. Celui-ci fait partie intégrante des éléments pris en compte dans les réflexions du SCOT.

b. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Comme vous le savez, la loi ALUR a imposé aux communautés de communes de prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » avec possibilité de minorité de blocage.

Les communes de la Communauté de Communes du Pays de Salers ont décidé de s'opposer à ce transfert. Une nouvelle échéance arrivant au 1^{er} janvier 2021, il conviendra que les communes se positionnent de nouveau à compter du 1^{er} octobre 2020, afin de maintenir ou non cette compétence au niveau communal.

c. Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCOT du Haut Cantal Dordogne est entré dans la phase de validation du DOO Document d'orientation et d'objectifs. Le SCOT devrait être arrêté début 2020 et soumis aux personnes publiques associées ainsi qu'à enquête publique.

Selon ce calendrier, il devrait être approuvé à la fin de l'année 2020.

Plus de renseignements : <https://www.scot-hcd.fr/> , Coût annuel : 12 000€



ENVIRONNEMENT

A. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

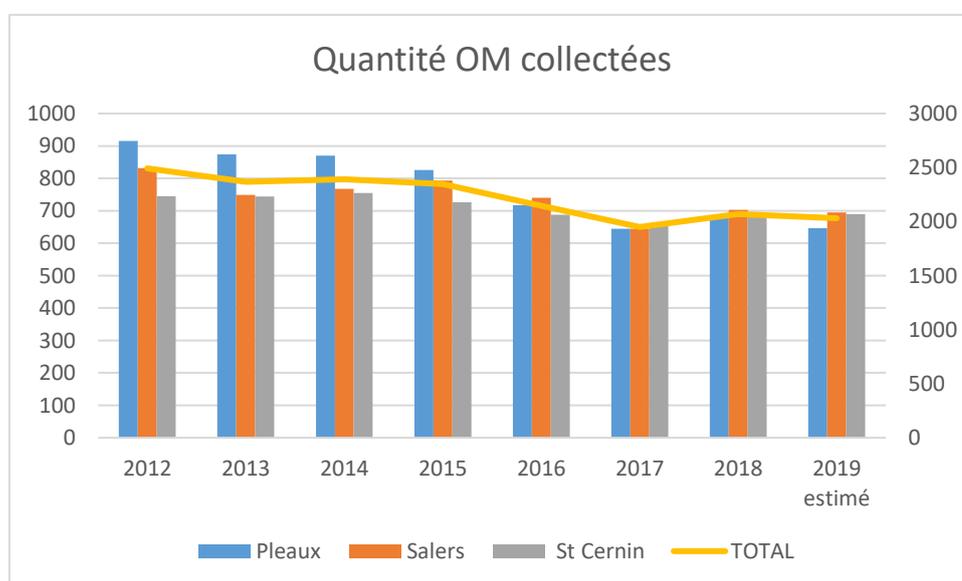
Le programme TEPCV est engagé depuis le 18 novembre 2015. Les conventions et avenants arrivant à échéance en novembre 2019, l'ensemble des actions a été soldé.

Intitulé	Coût final	Subvention TEPCV obtenue	Bilan
Mise en place d'une exposition itinérante sur les économies d'énergies	10 200,06 €	7 600,00 €	Réalisée, mise à des dispositions des écoles et des communes dès le début d'année 2020
Station d'avitaillement Bio GNV	315 582,00 €	252 465,60 €	Réalisation d'une unité de production de biogmv adossée à une unité de méthanisation
Flotte de véhicules OM Bio GNV	534 639,27 €	427 711,42 €	acquisition de 3 bennes OM roulant au biogmv produit sur le Pays de Salers
Bornes de recharge électriques	10 046,44 €	8 037,15 €	réalisation d'une borne de recharge sur la commune de Salers
Éducation à l'environnement	16 013,64 €	12 810,91 €	Intervention du CPIE en milieu scolaire et mise en place d'un rucher pédagogique au sein de l'école de l'innovation à St Bonnet
Composteurs	20 856,00 €	16 000,00 €	480 composteurs distribués sur le Pays de Salers
Zéro Phyto : nouvelles alternatives	15 031,00 €	12 000,00 €	Acquisition d'un désherbeur à eau chaude, loué aux communes

B. Les ordures ménagères OM

Les quantités d'ordures ménagères collectées pour 2019 sont relativement stables par rapport à 2018 avec un volume estimé de 2031 tonnes (2064 tonnes en 2018)

En 2019, nous avons remplacé une partie de notre parc de containers (170 sur 950) pour la somme de 15 000€TTC.



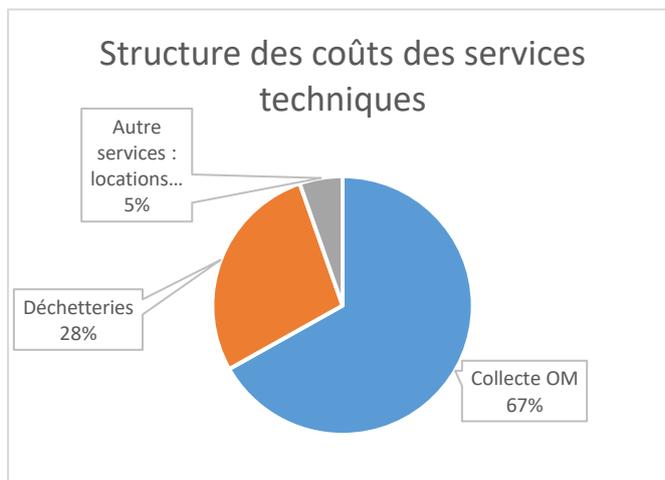
Les 33km nécessaires pour collecter une tonne de déchets rendent prégnant le questionnement sur l'organisation des tournées notamment en période hivernale.

D'autre part, le SYTTOM 19 va vraisemblablement baisser les tarifs à la tonne qu'il applique au SIETOM. Aussi, le SIETOM nous a assuré de la stabilité du prix à la tonne pour 2020.

Enfin, après la perception du solde de la subvention TEPCV qui devrait avoir lieu en début d'année 2020, les efforts de gestion que nous avons mis en place nous ont permis d'autofinancer le reste à charge des 3 camions bennes.

Enfin, il conviendra d'être vigilant sur le positionnement du quai de transfert. En effet, le SYTTOM 19 a entamé une réflexion sur un positionnement central du quai, éventuellement sur la commune de Mauriac, ce qui aurait pour incidence d'augmenter le kilométrage de notre flotte de camions de 8000kms annuellement.

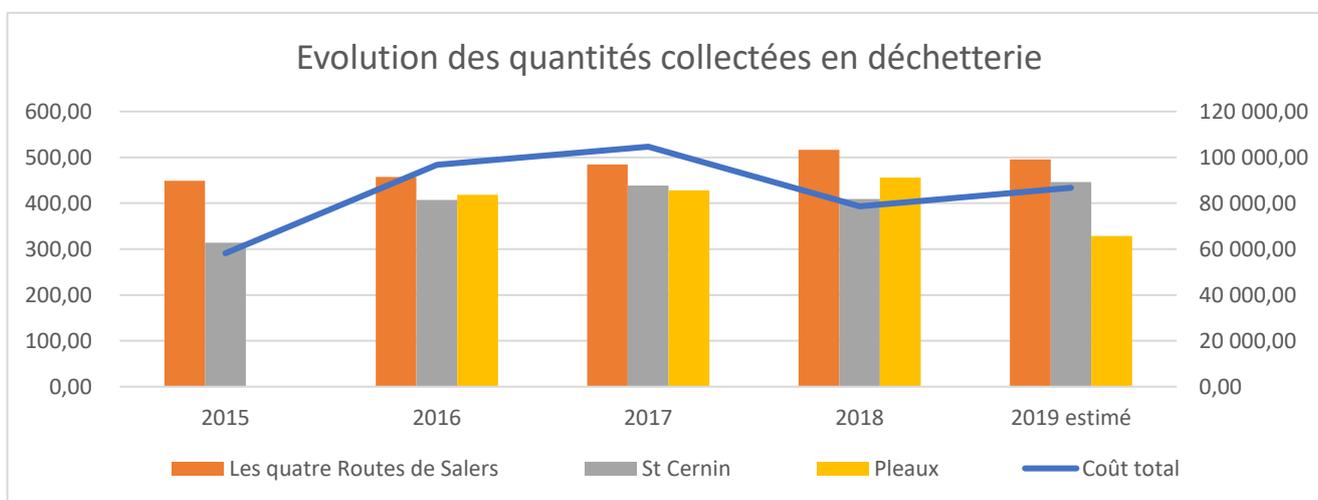
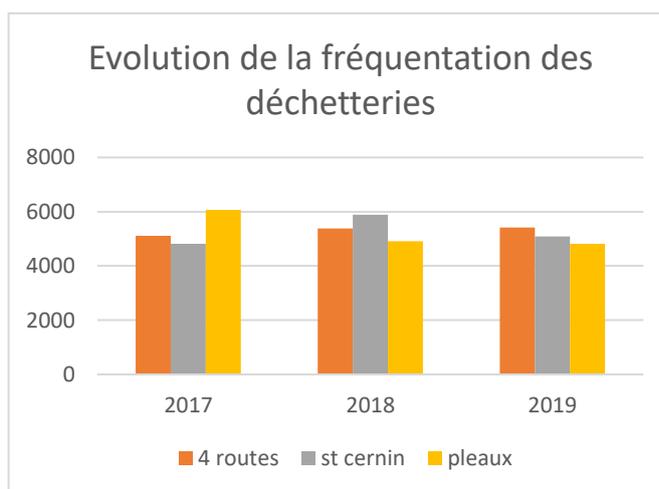
Les agents des services techniques assurent la mission de collecte des ordures ménagères sur le territoire, l'ouverture et la gestion des déchetteries, mais aussi de plus en plus de missions connexes liées à la mutualisation comme les prêts et locations de matériels. Ces missions représentent environ 5% du budget des ordures ménagères.



C. Les Déchetteries

Depuis 3 ans nous accueillons environ 19 000 personnes sur une année complète sur nos trois déchetteries. Les fréquentations sont assez homogènes sur les trois points, toutefois la déchetterie des Quatre Routes reste le point qui collecte le plus.

En 2018, nous avons collecté près de 1381 tonnes de déchets en déchetteries, en 2019 nous estimons que ce tonnage devrait être de 1270t.



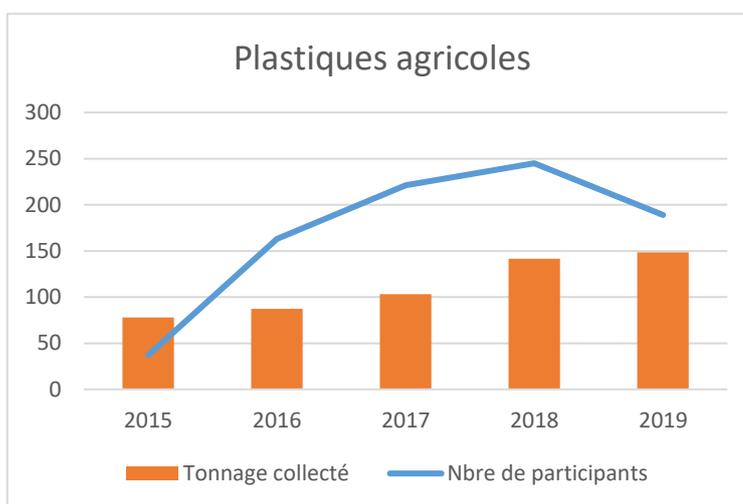
Nous avons renouvelé nos marchés de traitement. Ainsi, les encombrants et bois traité ont connu une augmentation significative de leur coût de traitement. Toutefois nous nous maintenons en deçà des niveaux de coûts de traitement de 2016 et 2017, grâce aux nouvelles filières de retraitement du mobilier, ainsi qu'à la mise en place des broyeurs sur les déchetteries.

Je vous rappelle que nous remarquons encore une importante proportion des déchets verts communaux dans les apports en déchetteries. Aussi, je ne peux que vous encourager à pratiquer le broyage et le compostage afin de limiter les coûts de traitement de ces déchets.

D. Les Plastiques Agricoles

En 2019, le tonnage des plastiques agricoles usagés a de nouveau progressé pour s'établir à 148.5t, soit une progression de 5% par rapport à 2018, un nouveau record. L'évolution positive des tonnages collectés est en grande partie due aux nouvelles collectes de ficelles et filets.

Par ailleurs, le nombre d'agriculteurs apporteurs de matière a baissé entre 2018 et 2019, mais reste au niveau atteint en 2017.



D'autre part, pour rappel, les communes ne doivent plus accepter ces types de déchets dans leurs collectes d'encombrants et la Communauté de Communes ne les accepte pas en déchèteries.

E. Service Public d'Assainissement Non Collectif

1. Contrôles

Conformément à la loi, les installations d'assainissement non collectif (ANC) du Pays de Salers sont contrôlées au maximum tous les 10 ans. En 2019, nous avons été amenés à renouveler notre consultation pour le marché de prestation de services. Dorénavant un agent de Veolia assure le contrôle des installations. L'année 2019 a donc été une année de transition entre la SAUR et VEOLIA et a permis d'effectuer 203 diagnostics sur le territoire.



La nouvelle programmation de l'Agence de l'Eau ne prévoit plus de soutiens financiers pour le contrôle des installations existantes. Nous devons donc nous prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs.

2. Les soutiens financiers

Je vous rappelle que l'Agence de l'Eau est entrée dans sa 11^e programmation. Elle a appliqué des modifications drastiques aux possibilités de financement des installations d'assainissement individuel tant sur les conditions que sur les volumes d'aides financières. Ainsi, la définition de zones à enjeux qui a été faite, rend la quasi totalité du département inéligible à ces financements. D'après nos informations des avenants pourraient être apportés à ces décisions pour les exercices 2021 et suivants.

F. La nouvelle compétence GEMAPI



Je vous rappelle que la compétence GEMAPI est intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018.

La structuration est en cours sur le bassin versant Auze-Sumène, avec le Pays de Mauriac, Sumène Artense et Gentiane avec la création d'une entente portée par la communauté de communes du Pays de Sumène Artense.

Une seconde réflexion est en cours sur le bassin versant de la Maronne, avec la Chataigneraie cantalienne et Xaintrie Val Dordogne (en Corrèze).

G. Le transfert des compétences eau et assainissement

Après un fonctionnement 2018 de transition sous convention, la Communauté de Communes du Pays de Salers a démarré l'exploitation de la compétence assainissement.

Je vous rappelle le fonctionnement qui a été choisi :

- Christophe DUPLATRE assure la coordination du service ; le suivi des interventions sur les équipements et les travaux ; l'organisation financière et le suivi de la facturation
- Les employés communaux continuent d'assurer l'entretien courant des installations et alertent en cas de dysfonctionnement
- Les services administratifs des communes et syndicats transmettent les éléments de consommation d'eau potable des redevables de l'assainissement collectif pour établissement des factures par la communauté de communes. Les premières factures à entête « Communauté de Communes du Pays de Salers » ont pu être envoyées en cette fin d'année.

Une commission de travail composée d'élus a en charge l'élaboration d'un programme d'investissement pluriannuel. D'ores et déjà, une première étude a été lancée sur la modification de la station d'épuration de la commune de St Bonnet de Salers.

H. Energies renouvelables

a. Production d'énergies renouvelables

L'hôtel d'entreprises est pourvu de panneaux photovoltaïques, qui depuis le début de l'activité ont générés 112 000kwh.

b. Utilisation sur le territoire

L'installation de la station d'avitaillement est finalisée sur la zone des Quatre Routes de Salers. Nos nouveaux camions bennes roulant au bio GNV ont pu commencer leurs tournées. Nous estimons que le bio GNV permettra une économie de 15 à 20% sur nos consommations gazole.

D'autre part, le réseau chaleur est en cours de déploiement sur la zone d'activités 360 degrés pour alimenter la brasserie et l'hôtel d'entreprises. D'autre part, l'installation de méthanisation va accueillir les effluents d'assainissement de la brasserie.

SERVICES AUX PERSONNES

A. Notre action jeunesse

1. Relais Petite Enfance

Cinq points d'accueil : St Cernin, St Illide, Pleaux, St Martin Vx et Anglards de Salers.

C'est un lieu d'échange, de rencontres et d'information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants.

Le RPE organise également des ateliers d'éveil et bénéficie de l'ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place à savoir programmation culturelle et éveil musical : programme sur : <http://www.pays-salers.fr/relais-petite-enfance>

	2016		2017		2018		2019	
	Fréquent	Moy/anim	Fréquent	Moy/anim	Fréquent	Moy/anim	Fréquent	Moy/anim
Animations	81		76		35		92	
Enfants	470	5.8	386	5.08	187	5.3	358	3,9
Ass. Mater	196	2.41	166	2.18	92	2.6	151	1,6
Parents	164	2.02	94	1.24	40	1.1	81	0,9
TOTAL	830		646		319		590	

Coût annuel : 17 000€

2. Activités Jeunesse

Pendant chaque période de vacances scolaires (sauf Noël), la CC organise des animations à destination des jeunes dans les bourgs centres de son territoire, encadrées par l'ASLJ. Afin de coller au plus proche des attentes des jeunes et des parents, l'organisation est modifiée chaque année.

Pour 2019, 70 animations ont eu lieu.

Coût 2019 : 10 900€



D'autre part, je vous rappelle que la communauté de communes a pris une participation au sein de la SIC que l'ASLJ a créée à hauteur de 1000€.

La commission Sport et Jeunesse poursuit ses réflexions concernant la jeunesse en 2019 :

- l'éventualité d'une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes
- une réflexion sur l'harmonisation des rythmes scolaires et TAP au niveau intercommunal

3. Soutien à la pratique sportive des plus jeunes

La communauté de communes soutient le sport chez les plus jeunes :

- Via un soutien de 500€ pour l'acquisition de matériel pour les écoles de sport
- Via le Chèqu'Lyre : réduction directe pour les familles et indirecte pour les associations : participation financière à l'inscription des enfants

Coût annuel : 3 500€

4. Découverte d'activités

Je vous rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Salers invite tous les établissements scolaires, les écoles de sport et les centres de loisirs à bénéficier gratuitement des activités présentes sur le territoire :

- Activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux,
- Sorties pédagogiques à la Maison de la Paille et du Grain ou encore à la Maison de la Salers.

D'autre part, la communauté de communes prend en charge une partie des entrées aux piscines de Mauriac et Aurillac, à hauteur de 1€ par entrée, versée à l'association des parents d'élèves.

Coût 2019 : 2309€ (2018 : 1846€, 2017 : 1371€, 2016 : 1655€)

5. Stade du Moulin à Vent

Les travaux du stade du Moulin à vent ont débuté au mois de juin 2019 pour une durée de 11 mois. Aujourd'hui, la charpente a été livrée et plusieurs fermes sont déjà posées. La Maîtrise d'Ouvrage a été confiée aux cabinets Simon TEYSSOU et Cyril VIDAL à qui il était demandé une livraison du bâtiment pour le mois de mai 2020.



Pendant les travaux, une organisation et une sécurisation du chantier permettent le maintien des matches à domicile.

Je vous rappelle que le projet consiste en un démantèlement des infrastructures obsolètes et en la création d'espaces conçus pour être utilisables par tous, pratiques, conviviaux, accessibles aux PMR et répondant aux normes fédérales.

Coût total : 1 700 000€HT (dont 52% de subventions attendues)

6. Conseil communautaire des jeunes : CCJ

Suite à la constitution d'un premier Conseil Communautaire des Jeunes, une nouvelle vague de candidature a été lancée cet été. Malgré notre courrier envoyé nominativement chez chaque jeune, seule une candidature a été enregistrée. Le conseil communautaire a donc été mis en sommeil pour cette année scolaire 2019-2020.

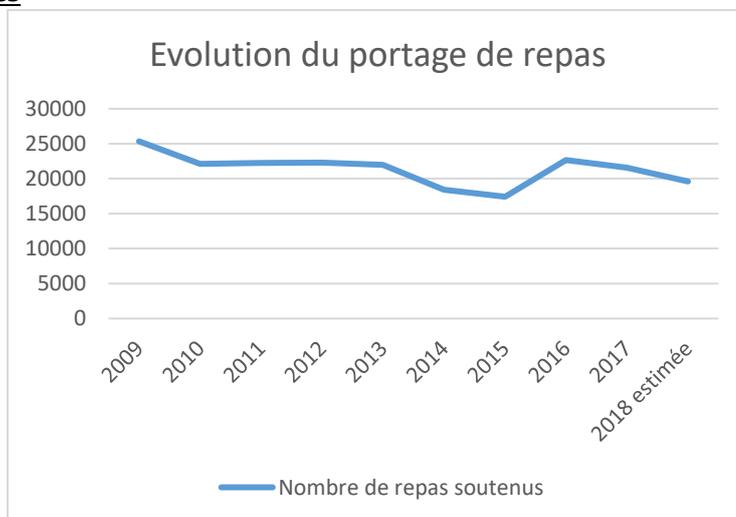
B. Nos services directs aux personnes

1. Portage de repas

Depuis 2009, plus de 213 000 repas ont été livrés sur le Pays de Salers grâce aux associations ADMR et à la commune de Pleaux. Ceux-ci sont soutenus par la communauté de communes à hauteur de 30 cts d'€ (40 cts d'€ pour ceux livrés dans la vallée du Mars).

L'année 2018 a connu une baisse significative du nombre de repas livrés avec moins 12.5%.

Coût annuel environ : 6 000€



2. Relais de Services Publics

La communauté de communes dispose d'un réseau de 3 maisons de services publics: bibliothèque de Pleaux, bibliothèque de St Cernin, siège de la communauté de communes.

Plusieurs organismes assurent des permanences (physiques ou en visioconférence) : CPAM, APAJ, CAF, UDAF, MSA

D'autre part, l'Etat a lancé une nouvelle procédure de labélisation Maison France Service. Ces lieux doivent regrouper en leurs seins des informations sur la formation l'emploi et la retraite ; la justice ; la prévention santé ; le budget ; le logement la mobilité et le courrier ; l'état civil et la famille. Le Pays de Salers s'est porté volontaire pour participer à l'expérimentation en 2020.

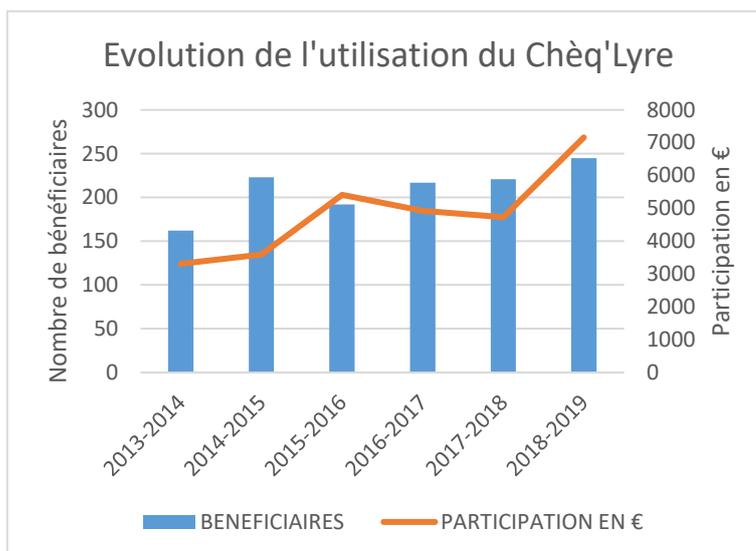
Coût annuel : 10 000€

3. Chèq'Lyre

Le Chèq'Lyre est distribué au moment de la rentrée scolaire, dans nos 4200 boîtes aux lettres. Il permet d'avoir accès à des réductions auprès des écoles de sport, de danse, de musique, à la programmation culturelle intercommunale, accès aux maisons thématiques

En 2019, plus de 64% du montant alloué au Chèq'lyre concerne la participation aux écoles de musique.

Coût annuel : 7 500€



4. Soutien au secteur médico-social

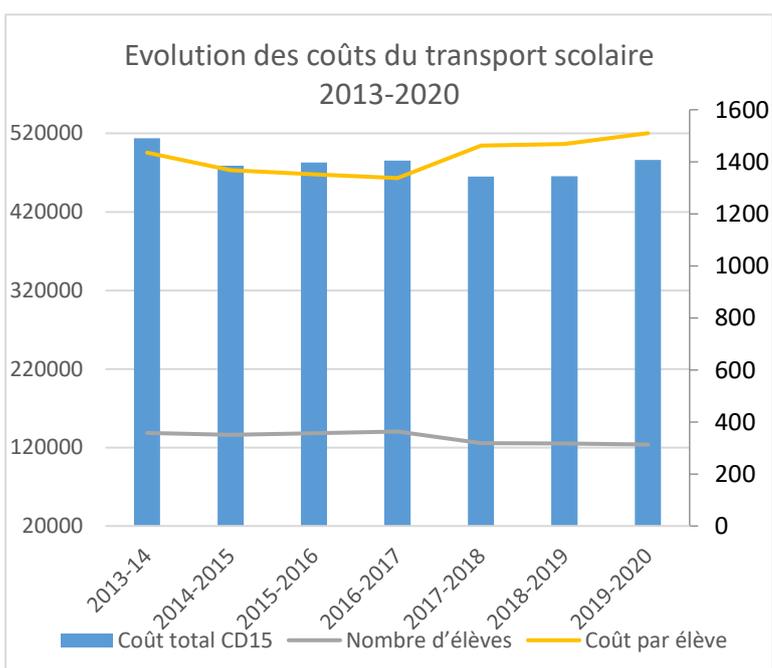
Je vous rappelle que la communauté de communes peut intervenir dans les investissements relevant du secteur médico-social.

Le dernier soutien en date est le cautionnement de l'emprunt réalisé pour la modernisation de la structure Bos Darnis de St Illide.

5. Transports scolaires

313 demandes d'inscriptions au service du transport scolaire ont été enregistrées en ce début d'année scolaire 2019-2020 contre 317 demandes à la même date en 2018-19. Cette stabilité masque une situation financière plus contrastée car dans le même temps le coût d'un enfant transporté est passé de 1467€ à 1510€, soit une hausse de 3%.

Celle-ci est prise en charge par le Conseil Départemental et les communes, le tarif pour les usagers restant le même à savoir 120€ annuellement avec une prise en charge par les communes de résidence.



Je vous rappelle que lors d'une réunion, une position homogène avait été prise quant à la participation communale aux frais de transports pour les parents fixée à 80€, soit un reste à charge pour les familles de 40€ annuellement

Je vous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la Région devient organisateur de premier rang, en lieu et place du département.

Coût annuel : environ 17 500 € (poste à mi-temps) + 51 000€ € (part du GPTS refacturée ensuite aux communes au prorata du nombre d'élèves).

6. La communication

La communication évolue en permanence, si nous maintenons nos envois papiers dans les habitations (Com a Lyre, Flyer Déchetterie, Chèq Lyre) à plus de 4 200 exemplaires, un de nos principal vecteur de communication est dorénavant Facebook. Pour exemple, notre offre d'emploi chargé(e) d'accueil de nouvelles populations a été partagée 536 fois et a touché 34 041 personnes.

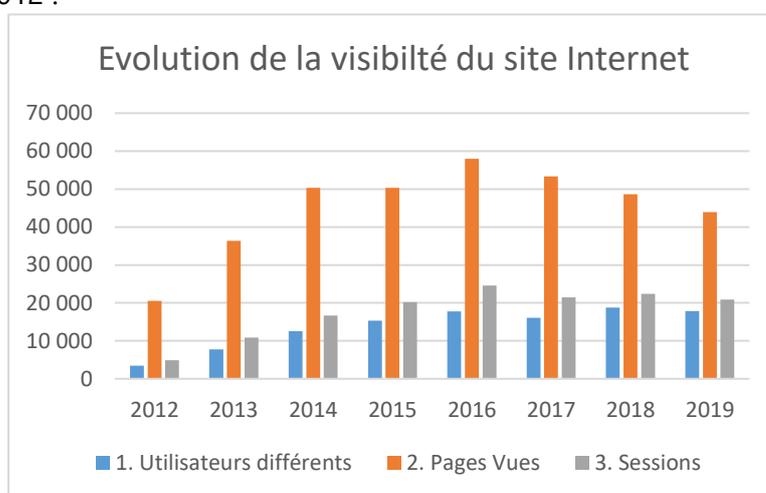
- Notre site internet : www.pays-salers.fr

Depuis sa mise en ligne en juin 2012 :

- o 109 556 utilisateurs
- o 361 479 pages vues
- o 141 953 sessions
- o taux de rebond : 57.73%
- o 2.77 pages/session

Deux principales portes d'entrées sur notre site internet :

- La randonnée
- Le lien depuis la page Facebook vers le site internet
- Les réseaux sociaux :
 - o Facebook : 2121 «j'aime»
 - o Instagram : 397 abonnés
 - o Twitter : 153 followers



Nous vous incitons d'ailleurs à inviter vos amis à liker nos pages d'information.

Tous ces documents et le Chèqu'Lyre sont disponibles en téléchargement sur notre site internet ou en version papier sur simple demande. N'hésitez pas.

Coût 2019 : 27 700€ (1/2 poste compris)

Services aux personnes : une priorité intercommunale :

Actions	Coût estimé 2020
Relais Petite Enfance	17 000€
Activités Jeunesse	10 900€
Ecoles de sport	3 500€
Découvertes d'activités+ sorties piscine	2 500€
Portage de repas à domicile	6 000€
Maison de services publics	10 000€
Chèqu'Lyre	7 500€
Conseil communautaire des jeunes	- €
Transports scolaires	17 500€
Communication	27 700€
TOTAL	102 600€

La Communauté de Communes consacrera plus de 102 600€ de son budget 2020 à l'information et l'action directe auprès des personnes.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Dans le cadre du schéma de mutualisation il est prévu de dresser un bilan annuel de mise en œuvre. Je vous rappelle les axes qui avaient été validés dans le cadre de notre schéma de mutualisation 2016-2020:

- Mutualisation de services :
 - Réalisation d'une boîte à outils contenant : reste à réaliser
 - Un modèle-type de convention pour les mises à disposition de personnel et matériel
 - Un inventaire du matériel communal et intercommunal
 - Un annuaire du personnel communal et intercommunal
 - Organisation de nouvelles formations groupées décentralisées à destination des élus, des agents administratifs et des agents techniques
 - 2020 : nouvelle formation à organiser
 - 2017 : formation excel : 10 agents
 - 2016 : formation zero phyto 15 agents
 - Mise en place de nouveaux groupements de commandes
 - Sel de déneigement, commande annuelle
 - 2016-2018 : Rénovation des points lumineux énergivores du territoire : projet commandé et piloté par la communauté de communes, via une convention avec les communes leur permettant l'accès à des subventions TEPCV, *projet de 1 million d'euros*
 - 2018-2019 : Contrôle des points de défenses incendie pour 14 structures
 - 2018 : réflexion sur une commande groupée de matériel de surveillance, finalement réalisée directement par les communes
- Mutualisation de matériel :
 - 2017 : Harmonisation et développement des équipements numériques dans les écoles
 - Matériel technique : achat ou groupement de location
 - 2014 : Chapiteaux : 44 prêts de structures, avec une moyenne de 4 chapiteaux /prêt
 - 2018 : Broyeurs : 6 semaines de location, coût 12000€
 - 2018 : Désherbeur thermique, 2 semaines de location: coût 15 000€
 - 2018 : Accès à une prestation de fauche des bas-côtés routiers coût 87 000€
 - 2018 : création d'une station d'avitaillement en biogndv accessible aux communes : 700 000€
- Mutualisation de personnel :
 - Mise à disposition d'agents intercommunaux :
 - Transports scolaires : mi-temps
 - Assainissement collectif
 - Suivi et l'évaluation du schéma de mutualisation et mettre en place les actions
- Transferts de compétences :
 - Compétences obligatoires : Assainissement
 - A l'étude : Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

➔ Ce bilan du schéma de mutualisation vient s'ajouter aux précédentes mutualisations toujours en cours entre les communes ou avec l'intercommunalité (cf. rapport de mutualisation décembre 2015).

PROPOSITIONS

A. Vote des taux d'imposition 2020

Notre pacte de gestion associé à une gestion rigoureuse nous permettent de dégager des moyens financiers pour mener une politique d'investissement et d'aménagement, sans avoir à réévaluer la fiscalité.

Ainsi, lors du vote du budget 2020, je vous proposerai de maintenir les taux de fiscalité que nous appliquons maintenant depuis 2009 à savoir :

- Taxe d'Habitation : 12.02% ;
- Taxe sur le Foncier Bâti : 1.45% ;
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 10.37% ;
- Cotisation Foncière des Entreprises : 29.59%.

B. Financement du Service Ordures Ménagères

Je vous proposerai lors du vote du BP 2020 de reconduire le taux de taxe ordures ménagères de 2019 à 12.95%, soit un maintien du taux depuis 2012.

Il convient de fixer le montant des redevances spéciales pour 2020. Considérant que les valeurs des bases évoluent chaque année, je vous propose d'appliquer la même évolution à nos redevances spéciales soit +0.05% :

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...) : 182€ (2019 : 181€)
- Centres d'exploitation de l'Équipement : 500€ (2019 : 497€)
- CCAS de Pléaux : 12 622€ (2019 : 12 559€)
- Isotoner : 583€ (2019 : 580€)
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 583€ (2019 : 580€)
- Maisons de retraite/ Collèges: 744€ (2019 : 740€)
- Ecoles primaires : 182€ (2019 : 181€)

C. Redevances SPANC

La deuxième campagne de contrôle de bon fonctionnement des ANC, débutée en 2016 court jusqu'en 2025/2026, comme le permet la législation. Comme nous nous y sommes engagés, je vous propose de reconduire les tarifs que nous avons mis en place en 2016, à savoir :

- 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf
- 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière.

D'autre part, je vous propose d'instituer un nouveau tarif pour les installations semi collectives organisées en ASL : 250€ qui connaîtront leur premier contrôle en 2020.

Enfin, je vous rappelle qu'en cas de refus de contrôle de la part de propriétaires matérialisé par 3 absences après 3 prises de rendez-vous ou avis de passage à périodes différentes, il sera facturé le double des frais de contrôle.

D. Taxe de Séjour Intercommunale

Dorénavant afin de préparer au mieux la saison touristique, je vous rappelle que nous votons les tarifs de taxe de séjour intercommunale lors du conseil communautaire d'automne.